

# La flûte

VOLUME 61, N° 1, AVRIL 2005

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Le programme de prévention du suicide

## Petite histoire d'une grande réussite



Fraternité des policiers  
et policières de Montréal

La Fraternité  
a pour objet l'étude,  
la défense et le  
développement des  
intérêts économiques,  
sociaux et moraux  
de ses membres.

Article 2.01, Statuts et Règlements de la FPPM

# La flûte

**Président**  
Georges Painchaud

**Vice-président exécutif**  
Pierre-David Tremblay

**Vice-président au Secrétariat  
et à la trésorerie**  
Denis Monet

**Vice-président  
aux Relations de travail**  
Martin Roy

**Vice-président à la Prévention  
et aux relations avec les membres**  
Robert Boulé

**Vice-président à la Recherche  
et aux communications**  
Yves Francoeur

**Éditeur**  
Yves Francoeur

**Rédacteur/Coordonnateur**  
Alain Legault  
alainl@fppm.qc.ca

**Collaborateurs**  
Carmelle Lavoie  
Pierre Desroches  
André Sasseville

**Conception graphique**  
Quatre-Quarts inc.

**Imprimerie**  
Imprimerie R.M Hébert inc.

- 1 **Objectif 2005 : négociation du régime de retraite et partage des surplus**
- 3 **Mémoire de la FPPM sur le projet de loi sur la Sécurité privée**
- 8 **Politique conciliation famille/travail**
- 12 **Dossier : Petite histoire d'une grande réussite : le programme de prévention du suicide**
- 20 **Prévention et relations avec les membres**
- 24 **Activités sociales**
- 31 **Jeux mondiaux policiers pompiers**
- 34 **APPRM**
- 43 **Pardonnez-nous nos offenses...**
- 44 **Décès**



La revue « La Flûte » est publiée trois (3) fois par année par la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. (tirage : 8 700 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300  
Montréal (Québec) H2J 1N3  
Téléphone : (514) 527-4161  
Télocopieur : (514) 527-7830  
[www.fppm.qc.ca](http://www.fppm.qc.ca)

« Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement défendue sans l'autorisation expresse de la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. ».

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 0380-6548

Numéro de convention de Poste-publications : 40011308



# Objectif 2005

## Négociation du régime de retraite et partage des surplus

**L**e président de la Fraternité n'a pas la responsabilité de négocier le régime de retraite des policiers **retraités** de la Ville de Montréal. Cette négociation se trouve plutôt au niveau du partage de ses surplus, et ce, uniquement parce qu'il y en a! Une part importante de ces surplus leur revient et le partage devrait se faire selon un pourcentage, proportionnellement parlant, semblable à celui consenti lors de notre dernière négociation.

Nous nous devons de négocier avec la valeur réelle des surplus de notre caisse, mais celle-ci est calculée par les actuaires selon des règles établies par la loi. Et la Fraternité a l'obligation de respecter ces lois.

Ainsi, 2 montants doivent être calculés, soit l'évaluation actuarielle et le test de solvabilité, afin de connaître celui avec lequel nous devons négocier. Une fois ces montants déterminés, la loi décrète que nous devons utiliser le plus bas des 2. Dans notre cas, l'évaluation actuarielle s'élevait à 609 millions, tandis que le test de solvabilité n'était que de 318 millions. En plus d'être grandement inférieur à celui que nous avons lors de notre dernière négociation, ce montant doit être amputé du montant calculé de la part non dépensée encore provenant de la dernière négociation. Une fois cette opération complétée, la part de l'employeur doit lui être remise, et nous nous retrouvons avec un montant à partager entre les actifs et les retraités bien inférieur à celui espéré.

Des 318 millions du test de solvabilité, nous pouvons émettre l'hypothèse à l'effet qu'une fois déduit le montant non

dépensé de la dernière négociation, il devrait rester plus ou moins 200 millions, si vous calculez que la moitié serait versée à l'employeur, et seulement 100 millions à partager entre les actifs et les retraités. Nous sommes bien loin du 609 millions de départ!

À titre d'exemple, une des demandes populaires des retraités consiste en la pleine indexation en lieu et place de l'IPC-1. L'actuaire nous informe que le coût de cette demande s'élèverait à environ 170 millions pour les retraités et 90 pour les actifs. Voilà bien une attente difficilement conciliable avec la réalité avec laquelle la table de négociation doit travailler tous les jours, si l'on prévoit que

les actifs et les retraités auront plus ou moins 50 millions chacun.

Ceci dit, la Fraternité s'engage à :

- Transmettre l'information avec le plus de transparence possible lorsque la négociation sera terminée ;
- Demander l'assistance des meilleurs experts reconnus par le monde syndical québécois ;
- Inviter ces experts lors des assemblées des actifs et des retraités ;

Plusieurs mois seront encore nécessaires en 2005 avant de pouvoir conclure ces négociations. Nous demeurons optimistes, tout en maintenant une attitude réaliste. ☺

*En décembre dernier, M. Mario Dumont, chef de l'Action démocratique du Québec, visitait la FPPM et rencontrait son conseil de direction et ses cadres. À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, M. Dumont a profité de cette occasion pour nous exposer sa vision du rôle des syndicats et des policiers au Québec.*



**Le 4 décembre dernier, plus de 300 personnes se réunissaient au Hyatt Regency de Montréal afin de souligner et de fêter le départ à la retraite de M. Yves Prud'Homme qui fut président de la FPPM de 1988 à 1998. Nous reproduisons ici le texte de l'allocution que M. Painchaud a tenu lors de cette soirée mémorable.**



### Allocution de M. Painchaud pour Yves Prud'Homme

Si nous avons un temple de la renommée pour le monde syndical, Yves Prud'Homme serait certainement intronisé sur-le-champ.

En effet, Yves a su marquer le mouvement syndical policier par son style, sa force de caractère, son travail acharné et son dévouement sans équivoque.

Il aura certainement fait évoluer notre syndicat d'une manière spectaculaire tant par son implication que par sa volonté d'améliorer les conditions de travail de ses collègues au niveau de la convention collective et du régime de retraite. À l'image des bâtisseurs du syndicalisme québécois, il a véritablement sa place aux côtés des Louis Laberge, Fernand Daoust, Gérald Larose ou encore Jean-Paul Lapointe, Guy Marcil, Michel Allard et Gilles Masse.

Notre ami Yves a marqué toute une génération de syndicalistes policiers et a su inspirer un respect à tous les niveaux du monde politique et, même, journalistique. Ce qui n'est pas peu dire!

Partout où je passe, les gens me demandent: «Remplacez-vous M. Prud'Homme?». Voilà la véritable marque d'une personnalité qui a su imprégner l'imaginaire populaire.

Tout le monde se souviendra longtemps, de son franc parler, de sa fougue, mais surtout de son charisme indéniable et, particulièrement de sa foi syndicale. Chez nous, à la FPPM, ceux et celles qui l'ont côtoyé au quotidien connaissent son entêtement légendaire, un trait de caractère, qui, plus souvent qu'autrement, aura pavé la voie à ses plus importantes réussites. Véritable «workoolic», Yves a fait de la Fraternité sa deuxième maison, et parfois, nous pensions même que le 480 Gilford était son adresse principale. Qu'en penses-tu Huguette?

Mais tout simplement, laisse-moi te dire, Yves, que ce fut un honneur d'être de ton équipe. Nous t'avions sollicité à la présidence Louis Monette et moi, et jamais je n'ai regretté cette décision. À travers toutes les embûches que tu as rencontrées sur ton chemin, tu as toujours maintenu le cap que tu t'étais fixé! Nous te devons beaucoup et nous tenions à te le dire publiquement aujourd'hui.

Merci Yves pour ce don de toi!

Merci d'avoir été et de demeurer pour nous tous, cette légende vivante!

En terminant, je ne peux passer sous silence l'apport de ton épouse. Chère Huguette, laisse-moi humblement te rappeler le vieil adage qui dit si justement: «Derrière chaque grand homme, se cache une femme!» Merci de nous l'avoir prêté si longtemps!

Bonne retraite vieux compagnon. 🍷

# La FPPM et la sécurité privée

La Fraternité présentait à Québec en mars dernier devant la Commission des institutions un mémoire portant sur le Projet de loi no 88, sur la sécurité privée. En voici le texte reproduit ici pour vous.

## Avant-propos

La Fraternité des policiers et policières de Montréal tient à remercier la Commission de l'opportunité qui lui est de nouveau donnée de faire valoir son point de vue concernant l'épineux dossier de la sécurité privée au Québec.

Nous désirons vous rappeler que la Fraternité représente les 4 200 policiers et policières de la Ville de Montréal et a pour mission l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres<sup>1</sup>.

Tant lors de nos différentes rencontres de travail avec les représentants du Ministère de la sécurité publique, que lors de la Commission parlementaire portant sur le *Livre blanc sur la sécurité privée : partenaire de la sécurité intérieure*, les représentants des associations syndicales policières québécoises ont fait valoir les

nombreux points qu'elles voulaient voir modifier par le législateur avec le dépôt de la présente Loi sur la sécurité privée.

Force est de constater que la plupart de nos doléances ont tout simplement été repoussées aux calendes grecques et reléguées au volet de modifications par règlement. Autrement dit, elles seront abordées par le gouvernement sans consultation publique ni discussions avec les premiers concernés : les policiers et les policières du Québec. Ce qui est tout à fait inadmissible pour l'ensemble des policiers et policières que nous représentons.

Le projet de loi n° 88 est loin du Livre blanc présenté par le ministre il y a quelque mois. Il ne vise plus que les éléments administratifs du dossier et manque la cible première qu'il devait absolument toucher, soit la confusion des

rôles par la mise en place d'une réforme complète et intégrée de la sécurité privée au sein des forces vives de la sécurité du Québec.

Au cœur de notre mémoire sur le Livre blanc sur la sécurité privée déposé l'an dernier, nous avons déclaré clairement :

**Il est impératif que les zones grises entre les secteurs privé et public s'amenuisent, que la confusion des rôles, des pouvoirs et des activités soit clarifiée et que l'intégrité du personnel des agences de sécurité privée soit assurée et vérifiée.**

Cette délimitation des rôles doit d'ailleurs avoir comme **prémisse de base** le respect des missions respectives de

chacun de ces secteurs et, pour aucune considération, elle ne devrait être qu'artificielle et **ne se refléter que par des uniformes et de l'équipement différents**. Toutefois, notons ici que nous espérons fortement que le projet de loi ne négligera pas cet aspect important qui crée, plus souvent qu'autrement, une confusion visuelle pour le grand public qui ne sait plus s'il a affaire à un agent de la paix ou à un employé d'une agence de sécurité privée.<sup>2</sup>

Nous toucherons là le cœur de notre propos, soit la manière assez cavalière choisie par le ministre afin de répondre à ses revendications légitimes. Les éléments manquants, mais surtout les solutions proposées par le Ministère afin de remédier aux problématiques que nous avons soulevées lors de notre présentation face à cette Commission en mai 2004 sont tout à fait inacceptables et le législateur se doit d'y remédier avant que l'Assemblée nationale n'adopte ce projet de loi.

Ceci dit, nous aimerions débiter notre présentation en abordant les divers éléments administratifs élaborés par le projet de loi n° 88, éléments qui nous apparaissent assez complaisants vis-à-vis le puissant lobby de la sécurité privée.

Nous reviendrons sur nos attentes et particulièrement sur le dossier de Montréal, des services supplétifs que l'on retrouve en très grand nombre sur l'île et, évidemment, sur la question brûlante d'actualité qu'est

le service de surveillance du métro de Montréal.

### De simples mesures administratives

Comme notre avant-propos vous le laissait sous-entendre, la Fraternité des policiers et policières de Montréal n'est pas très heureuse du projet déposé par le Ministre de la Sécurité publique. Et ce, pour plusieurs raisons, dont nous vous exposerons ici les plus importantes.

Mais avant de débiter ce volet, laissez-nous, tout de même, vous féliciter pour l'article 82 du projet de loi qui stipule que le financement du Bureau de la sécurité privée sera assuré par « les droits que doivent lui verser les détenteurs de permis »<sup>3</sup>. Nous avons toujours soutenu qu'il est important que l'industrie soit le bailleur de fonds de cette réforme, et nous sommes heureux de voir que le législateur nous a au moins écoutés sur ce point.

Considérant le mandat de ce bureau, le fait d'être un bailleur de fonds ne devrait certainement pas donner à l'industrie le contrôle du conseil d'administration de ce dernier, c'est pourtant ce que nous lisons à l'article 42, paragraphe 2, où nous constatons que le Conseil sera formé de 7 membres venant de l'industrie sur les 11 que comptera cette instance. Permettez-nous d'être quelque peu inquiets, et ce, malgré que le législateur ait tout de même inclus des clauses concernant les conflits d'intérêt au sein des règlements de fonctionnement du Bureau! Une composition

du Conseil sans donner la majorité aux représentants de l'industrie aurait au moins, selon nous, offert une apparence d'impartialité au Conseil et une crédibilité.

À l'article 110, paragraphe 6, nous lisons que le Bureau peut, par règlement déterminer « les normes de comportement applicables aux titulaires de permis d'agent dans l'exercice de leurs fonctions »<sup>4</sup>. L'auto-régulation de l'industrie n'est pas mauvaise en soi, mais uniquement s'il est question ici de discipline entre pairs. Mais si nous parlons de déontologie, c'est-à-dire du rapport avec le public, une instance indépendante du Bureau se doit d'être mise de l'avant, particulièrement si ce dernier est contrôlé par l'industrie via un Conseil d'administration représentant majoritairement cette dernière. Les intérêts et les droits du grand public se doivent d'être protégés.

Finalement, l'article 90 nous surprend profondément. Nous y retrouvons un devoir de dénonciation plutôt édulcoré où peu de crimes ont une obligation d'être dénoncés, où les vols contre la propriété n'y sont même pas inclus, où la notion de danger pour la personne reste, somme toute, plutôt vague.

On spécifie, par contre que l'agent doit « informer sans délai le corps policier compétent lorsqu'il a connaissance dans **l'exercice de ses fonctions** qu'une personne commet »<sup>5</sup> une infraction, mais pourquoi cette restriction? Pourquoi l'agent n'a-t-il pas l'obligation **en tout temps** d'informer? Et ce même s'il nous paraît juste que le projet de loi spécifie que l'agent informe lorsqu'il a

**connaissance** qu'une personne commet une infraction.

Dans cet ordre d'idée, nous suggérons que le Bureau exige des obligations contractuelles d'ordre public à toutes les agences de sécurité privée lorsqu'elles agissent sur des lieux publics ou des lieux privés fréquentés par le public. Ces dispositions devraient contraindre les agences à inclure dans leur contrat des clauses qui, premièrement, les obligeraient à informer les autorités locales de tout acte criminel et, deuxièmement à informer les services de police locaux de l'existence d'un contrat, de la nature des activités qu'il renferme et des personnes responsables de son exécution.

Mais ceci étant dit, une mesure inexistante nous a particulièrement surpris! Après vérification, force est de constater que l'on ne retrouve aucune pénalité pour un agent qui ne dénoncerait pas une des peu nombreuses infractions qu'il est pourtant obligé de rapporter aux policiers. Voilà bien une disposition sans aucune portée, puisque sans conséquence si on ne l'applique pas!

À tout le moins, nous espérons que l'obligation d'informer la police, telle que mentionnée à l'article 90, fera l'objet d'une norme de comportement pouvant être sanctionnée dans le règlement à cette effet devant être édicté par le bureau.

### Une réforme avortée

Voilà bien l'exemple parfait, selon nous, d'une réforme avortée avant de voir le jour. Mises à part certaines mesures

administratives sans véritable conséquence pour la majorité de la population, nous ne retrouvons aucun des points cruciaux que nous avons dénoncés lors de notre présentation face à cette commission en mai dernier :

- Aucune disposition mettant fin à la **confusion** des rôles entre les agents de la paix et la sécurité privée dans des lieux publics.
- Aucune différenciation entre les **lieux** privés et les lieux publics.
- Aucune norme concernant l'apparence des **voitures** de patrouille.
- Aucune norme concernant l'utilisation spécifique de certains **équipements**.
- Aucune norme concernant l'apparence des **uniformes** des agents.
- Aucune norme concernant le type ni les lieux de la **formation**.

Non, le Ministre a préféré choisir de travailler en catimini, derrière les portes closes du Ministère ou du Bureau de la sécurité privée, afin de régler l'ensemble des véritables problématiques par l'adoption de règlement. Procédure fort commode si on ne veut pas entendre ceux qui s'opposent à nos décisions. Pourquoi ne pas consulter les principaux intéressés avant de passer ces règlements?

Mais voilà qu'en poursuivant notre lecture, l'injure s'ajoute à l'insulte, lorsque l'on prend connaissance du dernier paragraphe de l'article 114 qui se lit comme

suit: le gouvernement «...peut également déterminer parmi les dispositions d'un règlement pris en application des paragraphes 2° à 4° du premier alinéa, celles dont la violation constitue une infraction»<sup>6</sup>. Mesure bien pratique qui peut réduire à néant l'ensemble du projet de loi proposé. Car voilà que nos préoccupations majeures qui ne font même pas partie du projet de loi n° 88, pourraient ne pas être considérées comme des infractions. Que dire de plus. Le message du législateur est clair: que l'industrie de la sécurité privée fasse ce qu'elle veut! L'article 2, paragraphe 10 permettant l'exemption par règlement de « toute personne ou catégorie de personne» aurait dû nous alerter dès le début de notre lecture.

À quoi peut bien servir une loi si elle peut si facilement être contournée ou même rendue caduque par le pouvoir d'exemption que se donne le gouvernement? Toutefois, et comme nous en avons discuté récemment avec les représentants du Ministère, nous espérons que ce dernier cristallisera ses intentions d'assujettir les municipalités et les arrondissements à la loi et ses règlements.

### Agences privées et Services supplétifs: même problématique

Montréal vit une situation qui est unique au Québec et nécessite donc des dispositions particulières. Le Livre blanc déposé par le Ministère de la sécurité publique il n'y a pas si longtemps nous semblait prometteur lorsqu'il affirmait :

*(...) qu'il est essentiel de mettre un terme à la confusion actuelle des rôles entre les policiers et les agents de sécurité privée, notamment quant à l'exercice de certaines fonctions confiées à des agents de sécurité par des municipalités ou d'autres organismes publics.<sup>7</sup>*

Pourtant, toute la question des services supplétifs sur l'île de Montréal et des services de sécurité du métro sous l'île de Montréal est demeurée lettre morte. Le Ministre a choisi ainsi de ne pas s'impliquer face à cette question qui deviendra de plus en plus d'actualité avec l'échéance des défusions municipales qui approche à grands pas.

Le phénomène de dédoublement et de chevauchement que nous connaissons présentement à Montréal est dangereux et engendre une insécurité certaine auprès des citoyens et citoyennes de l'île. Un rapport interne du Service de police de la Ville de Montréal le démontre largement et a de quoi faire frissonner les plus endurcis. Un exemple tiré d'une situation qui s'est présentée dans le métro de Montréal illustre bien notre propos :

Deux agressions sexuelles survenues dans le métro n'ont pas été rapportées au SPVM. Les victimes n'ont donc pas été rencontrées. C'est par le truchement d'un lieutenant-détective du SPVM que la situation a été corrigée et que les rapports ont pu être pris par l'analyste des agressions sexuelles.

Cependant, en raison des délais encourus, obtenir les cassettes de surveillance vidéo des événements s'est avéré impossible<sup>8</sup>.

Nous avons proposé au cours des années diverses solutions concernant les problématiques vécues avec les services supplétifs et les agents de surveillance de la Société de transport de Montréal (STM).

Dans le cas du métro, la prise de contrôle par le Service de police de la Ville de Montréal de sa sécurité est notre solution numéro un, c'est-à-dire que la fusion de l'ensemble des agents du métro avec le personnel du SPVM demeure la solution la plus viable et la plus sécuritaire pour les citoyens de Montréal et les usagers de la STM.

En ce qui a trait aux services supplétifs des arrondissements de Montréal, nous croyons qu'une coordination par le SPVM serait acceptable et entraînerait inmanquablement une amélioration du contrôle de la criminalité sur le territoire de l'île de Montréal et offrirait une image plus juste de cette dernière. La rationalisation de tous ces services disparates contribuerait grandement à la diminution de la confusion des rôles, entraînerait une amélioration de la communication entre eux et le dépositaire de la sécurité à Montréal, soit le SPVM.

Ces solutions incluaient une liste de fonctions pouvant être faites par les services supplétifs et que vous retrouverez en annexe 2 de ce mémoire.

## Conclusion

Maintenir la confusion des rôles n'est pas la solution idéale dans le dossier de la sécurité privée. Nous avons la chance avec le projet de loi n° 88 de faire avancer le dossier de manière positive mais surtout définitive.

Le législateur a plutôt choisi de fermer le débat, lui qui l'avait pourtant ouvert avec le dépôt de son Livre Blanc, laissant l'ensemble de nos irritants sans réponse, mais avec en plus la menace d'une prise de position par règlement, donc sans aucun recours pour les policiers et policières de Montréal.

Un gouvernement se doit de gouverner et pour ce faire, il se doit de légiférer. L'excuse de ne pas s'ingérer dans une industrie est parfaitement légitime, mais elle ne doit pas servir d'excuse à un manque flagrant d'imposition de balises claires face à une industrie qui, de l'aveu même du ministre, est en pleine expansion. 🍌

- 
1. Article 2.01 des Statuts et règlements de la FPPM
  2. Mémoire de la FPPM, mai 2004, p.4
  3. Projet de loi n° 88, p.19
  4. Idem, p. 22
  5. Op Cit, p.19 (nos soulignés)
  6. Op Cit, p.23
  7. Livre blanc, partie 2, point 2.1.2, p. 44
  8. *Prestation des services de police et de sécurité dans le métro de Montréal*, SPVM, septembre 2004, p.12

# Projet Saint-Denis : LA PHASE UN terminée



Il y a déjà quelque temps, la FPPM, en bon citoyen corporatif, décidait de démolir le bâtiment désaffecté dont il était propriétaire depuis quelques années et de reconstruire un immeuble comprenant condos, locaux commerciaux et stationnements intérieurs. Avec la vente des condos Saint-Denis, la première phase du plan immobilier de la FPPM est enfin complétée. Prochaine étape: étude de faisabilité pour le stationnement à l'arrière du 480 Gilford. Dossier à suivre.



# Politique « Famille

**Suite à plusieurs consultations du Comité de la condition féminine et à de nombreuses recherches auprès de différents organismes gouvernementaux, syndicats et autres entreprises, la Fraternité des policiers et policières de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal ont présenté conjointement la Politique « Famille/Travail » dans le cadre du Colloque du 25<sup>e</sup> de la femme policière qui s'est tenu en octobre dernier.**

**V**ous trouverez dans les pages qui suivent la Politique « Famille/Travail », le plan d'action concernant la politique ainsi que les différents projets pilotes qui se tiendront au cours des mois à venir dans vos régions respectives.

## Politique famille/travail

### 1. Objet de la politique

L'objet de la politique famille-travail du SPVM est d'affirmer la reconnaissance de la dimension familiale dans la vie des personnes et d'énoncer les principes et les mesures liées à l'harmonisation des exigences professionnelles et familiales de ses employés.

### 2. Objectifs

**2.1** Affirmer la préoccupation partagée par le Service et ses employés à l'égard d'une nécessaire conciliation de la famille et du travail, dans un contexte où la mission de l'organisation est d'assurer la protection de la population sur son territoire d'une façon continue.

**2.2** Favoriser une culture organisationnelle où la gestion des ressources humaines de même que les rapports entre les employés, tiennent compte des responsabilités familiales et reconnaissent la famille comme étant le noyau privilégié du développement de la personne.

**2.3** Réduire les tensions découlant des pressions exercées sur les personnes ayant à concilier des exigences familiales et d'autres de nature professionnelle, en s'assurant que ces dernières ne subissent pas de répercussions négatives.

**2.4** Contribuer à la qualité de vie au travail afin d'accroître la satisfaction du personnel envers leur travail et ainsi assurer le meilleur service possible à la population.

**2.5** Assurer la sensibilisation, la formation et l'information à tous les paliers de l'organisation, afin de permettre à son personnel de faire valoir sans contrainte ses besoins et ses droits, en matière de conciliation *famille-travail*.

### 3. Définition

#### Famille

La notion de *famille* doit être comprise dans son sens large, ce qui implique que cela comprend outre les enfants, le conjoint, et les parents.

#### Conciliation *famille-travail*

L'action intégrée visant à faciliter pour chaque employé sa capacité à s'acquitter de ses devoirs et obligations envers sa famille, et ses devoirs et obligations envers son travail et son organisation.

PAR ALAIN SIMONEAU  
DIRECTEUR EXÉCUTIF  
ET MARIE-ÈVE MAZZA  
AVOCATE RECHERCHISTE



# / Travail »

## 4. Champ d'application

La présente politique s'applique à tous les employés du SPVM.

## 5. Déclaration de principes

Le SPVM reconnaît que ses employés sont d'abord des personnes appartenant à une famille et que de ce fait, il en découle des responsabilités et des devoirs. C'est pourquoi le SPVM désire adopter et promouvoir une mentalité et des mesures favorisant l'atteinte, autant des obligations personnelles de l'employé que celles découlant de sa réalité professionnelle. Ainsi le SPVM désire assurer un environnement de travail supportant et favorable à l'atteinte de ses objectifs sur le plan opérationnel et organisationnel.

## 1. Principes-directeurs

Le paritarisme doit guider l'implantation de cette nouvelle culture organisationnelle. En ce sens, cadres et syndiqués doivent se sentir interpellés par cet objectif de concilier famille et travail. C'est pourquoi, autant l'implantation de mesures particulières, de même que l'évaluation et le suivi constants desdites mesures et de la réalité de conciliation au SPVM, doivent se faire par le biais de tables de concertation regroupant des intervenants représentant les cadres et les employés syndiqués.

À partir de la reconnaissance qu'un conflit, entre les deux sphères de vie que sont la vie familiale et la vie professionnelle, peut engendrer d'importantes répercussions personnelles et organisationnelles, les mesures implantées doivent viser un double objectif intimement relié au concept de conciliation. Ainsi ces mesures doivent tendre à diminuer le stress de chacun et les tensions familiales, et d'autre part, l'insatisfaction au travail, les risques d'absentéisme, la diminution de la motivation, et la baisse de productivité.

## 2. Les moyens

De nombreux moyens peuvent permettre de concilier les responsabilités familiales et les exigences professionnelles. Dans le contexte d'un service de première ligne comme le Service de police, le choix de ces mesures doit être judicieux et fort pertinent afin que l'organisation puisse assumer ses responsabilités en regard de sa mission. Par conséquent, tout moyen à être implanté devra, au préalable, faire l'objet d'une analyse et le cas échéant d'un projet pilote afin de valider cette pertinence en regard de l'objectif poursuivi et son caractère compatible avec les besoins opérationnels et organisationnels du SPVM.

Ces moyens seront regroupés autour des grandes préoccupations suivantes :

- Une connaissance des conditions de travail existantes ;
- Une gestion des employés en congé de maternité ou en congé parental, qui soit stimulante et valorisante ;
- Une gestion de personnel ayant à concilier famille et travail, de même que des rapports entre collègues qui soient ouverts et facilitants ;
- Une culture de support aux employés désirant concilier famille et travail ;
- Un comité paritaire spécifique visant à traiter toutes questions touchant la conciliation famille-travail.

## 3. Mise en œuvre et suivi de la politique

La mise en œuvre de la politique sera assurée par différents comités lesquels seront orientés par le Comité de réorganisation du travail - volet conciliation *famille-travail*, et ces derniers devront soumettre le 25 novembre 2005, un rapport final découlant des différentes analyses et projets pilotes, en vue de l'implantation permanente de mesures, à compter de 2006.

Par ailleurs, le Service soulignera annuellement par une marque de reconnaissance deux employés et deux gestionnaires qui, par leur implication et leur créativité, auront fait preuve d'une

appropriation de la présente politique et de pratiques gagnantes, en termes de conciliation *famille-travail*.

## Plan d'action découlant de la politique famille/travail

### 1. Une connaissance des conditions de travail existantes

Dans un premier temps, il est important pour les employés de connaître et de se prévaloir en priorité des moyens déjà prévus dans les conventions collectives ou autrement, au niveau des éléments favorisant la conciliation *famille-travail*.

Afin de faciliter cette connaissance un *Guide des conditions de travail facilitant la conciliation famille-travail* sera rédigé et rendu accessible à chaque employé.

### 2. Une gestion des employés en congé de maternité ou en congé parental, qui soit stimulante et valorisante

- Par une affectation, lors du retrait préventif, qui valorise l'employée ;
- Par le biais d'un remplacement systématique des absences ;
- Par un processus d'accueil et de réintégration au travail.

### 3. Une gestion du personnel ayant à concilier famille et travail, de même que des rapports entre collègues qui soient ouverts et facilitants

- L'introduction de la réalité du travail à temps partagé ;

- L'utilisation de l'échange de temps entre collègues ;
- La détermination de l'équipe de travail et des affectations qui tiennent compte des responsabilités familiales ;
- La détermination d'un horaire de travail facilitant la conciliation *famille/travail*.

### 4. Une culture de support aux employés désirant concilier famille et travail

- Un service de référence en regard des obligations familiales ;
- Un service de *counselling* carrière ;
- Le recours au volet du programme d'aide aux employés qui vise les problématiques d'ordre familial.

### 5. Un comité paritaire spécifique visant à traiter toutes questions touchant la conciliation famille-travail

## Projets pilotes découlant du plan d'action de la politique « Famille / Travail »

#### 1. Travail à temps partagé

- Appliquer les paramètres généraux de la convention collective.
- Définir des paramètres plus ciblés concernant l'application concrète du travail à temps partagé.
- Voir à la mise en œuvre et au suivi.
- Formuler des recommandations.

#### 2. Utilisation de l'échange de temps

- Appliquer les paramètres généraux de la convention collective (article 19.04).
- Cibler les irritants.
- Déterminer les causes de la non utilisation de la disposition de la convention collective.
- Voir à la mise en œuvre et au suivi.
- Formuler des recommandations.

#### 3. Détermination de l'équipe de travail et des affectations qui tiennent compte des responsabilités familiales

- Développer un cadre d'analyse pour traiter les cas non résolus au niveau local.
- Formuler des recommandations.

#### 4. Détermination d'un horaire de travail facilitant

- Déterminer les avantages et désavantages du programme 21.14:35 pour les policiers qui alternent sur les trois relèves.
- Développer un horaire alternatif.
- Formuler des recommandations.

#### 5. Affectation, lors du retrait préventif, qui valorise l'employée et le remplacement systématique des absences

- Formuler des recommandations. 🌱

# Une réflexion...

**Les événements des derniers mois m'ont amené à réfléchir sur le sens à donner à tout cela. Dans notre société occidentale moderne, il est plutôt rare que l'on nous enseigne l'importance de connaître la différence entre la solitude et l'isolement, surtout s'il est psychologique.**

GEORGES PAINCHAUD  
PRÉSIDENT



**L**a solitude est un état que nous nous devons de maîtriser et qui doit faire partie intégrante de nos vies. Nous naissons seul, nous mourrons seul. Comme le dit la chanson, il n'existe pas de cercueil à 2 places...

L'isolement, lui, c'est la mort. Albert Einstein disait d'ailleurs que la mort dans l'univers s'appelle l'isolement. Une étoile qui se meurt, est une étoile isolée !

Pour comprendre et s'immuniser contre les pensées suicidaires, il ne faut jamais oublier que l'être humain est soutenu par l'être et le mental. Ce dernier a pour mission de protéger, sécuriser, prévenir. Si le mental s'isole de l'être, il perd sa source de vie. Il est alors capable du pire... il peut devenir fou.

Si le mental se nourrit du passé et du futur, l'être, quant à lui a soif de présent. Il vit, tout comme vous, d'abord et avant tout, le moment présent. Même s'il doit faire des exclusions dans le passé et le futur, il se doit toujours de revenir au moment présent. Hors des sentiers sécurisants que représentent l'instant présent, l'être se perd et vous êtes en danger. Ancrez-vous donc dans le présent. Vivez ce moment présent avec d'autres êtres humains, avec d'autres membres de la communauté policière, mais surtout avec votre famille.

Comme le disait si bien notre aumônier, Pierre Desroches : Restez accrochés à la source, revenez à la source de la vie, c'est-à-dire l'intériorité de votre être. 🙏



# **Petite histoire d'une** Le programme



# grande réussite de prévention du suicide

**Depuis décembre,  
nous avons dû dire adieu  
à 2 de nos confrères  
de travail.**

**D**e tels événements nous portent à réfléchir et à analyser la problématique de détresse mentale et de tirer des conclusions afin de prévenir la répétition de tels événements traumatisants non seulement pour notre communauté policière mais aussi et surtout pour les proches des victimes.

Les proches, les confrères et consœurs se questionnent. Ai-je été à l'écoute? Aurais-je pu faire quelque chose? J'aurais dû... Malheureusement, il demeure difficile d'expliquer de façon rationnelle un événement qui ne l'est pas. Mais nous sommes confiants en la valeur et en la compétence de notre programme d'aide et de ses divers intervenants.

Ces événements nous amènent tout de même à nous questionner en tant que syndicat. D'ailleurs le thème du

congrès de mai 2004 de la Fraternité était *la santé mentale*. Pourquoi? Parce qu'il s'agit, dans le monde du travail, de LA maladie du 21<sup>e</sup> siècle. De 30 à 50% des absences de longue durée du travail en 2001 au Québec étaient reliées à des problèmes de santé psychologique: anxiété, épuisement professionnel, détresse psychologique, dépression, fatigue prolongée, réaction émotionnelle à un événement douloureux et pensées suicidaires font partie depuis peu du vocabulaire utilisé pour qualifier la relation entre la personne et son travail.

En 1990, à l'initiative de la Fraternité, le programme d'aide voyait le jour. En 1997, était lancé le programme de prévention du suicide: *Ensemble pour la vie*. Ce programme exceptionnel nous a permis de ne déplorer aucun suicide, et ce, jusqu'à décembre 2003.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été mises de l'avant. De 1998 à 2000 avait lieu la tournée des unités par 2 psychologues qui

ont rencontré toutes les équipes de travail afin de leur parler de la prévention du suicide. Les nouveaux promus sont rencontrés lors de leur formation par les psychologues du programme afin de les entretenir du programme d'aide et du programme de prévention du suicide. Les nouveaux représentants syndicaux se joindront à eux en 2005.

En 2004, tous les représentants syndicaux étaient formés par les psychologues du programme d'aide à l'occasion d'une journée intitulée: Le représentant syndical et l'approche D.R.S. pour dépistage, référence et soutien.

En conclusion, nous avons fait beaucoup d'efforts afin de prévenir le suicide. Mais un point demeure, il faut toujours remettre les choses en perspective, revoir et recentrer nos priorités, penser à soi et à sa famille. Être à l'écoute de ses confrères et consœurs, les encourager à consulter si vous croyez qu'ils en ont besoin.

Et surtout, n'hésitez jamais à consulter si vous traversez une période difficile. ☺



# « Ensemble

Entrevue avec le D<sup>r</sup> Normand Martin, psychologue  
Chef de section – Programme d'aide aux policiers et policières

## Comment ça se passe quand on décide d'appeler au programme?

Les policiers et policières qui appellent nous disent qu'ils y ont réfléchi longuement avant de composer le numéro du PAPP. Et c'est souvent, à la suite d'une conversation avec un collègue de travail qui est déjà venu au PAPP qu'ils décident d'appeler. Dans les faits, il faut reconnaître que c'est plus difficile d'aller voir un psychologue qu'un médecin qui s'occupe de nos problèmes d'ordre physique. Quand c'est une difficulté psychologique, donc moins tangible, là, ça ne va pas de soi de consulter. La tendance est à se dire qu'on est capable de s'en sortir tout seul. Ce qu'on entend souvent dans le milieu policier c'est : « Moi, je prends des décisions rapidement, action-réaction, je règle les problèmes des autres, comment ça se fait que je ne suis pas capable de régler les miens?... Consulter pour les policiers et les policières, ce n'est pas évident à première vue mais heureusement ils le font beaucoup plus aisément qu'avant.

## À quoi ça sert de consulter?

À objectiver ce que l'on vit. Une consultation permet de prendre du recul et de mieux saisir ce qui nous arrive. Ça permet

d'en parler aussi à quelqu'un de neutre, dans un contexte qui est neutre. Quand on parle à des amis, ou à des parents c'est important, c'est un excellent soutien mais ça demeure parfois délicat car ils font partie de notre vie. Ils peuvent prendre partie, ce qui peut créer un certain inconfort. En fait, consulter c'est d'avoir un endroit à soi sans préjudice, sans stéréotype, je pense que c'est fondamental pour les policiers et policières qui éprouvent des difficultés.

## Comment décririez-vous un programme d'aide dans le cadre d'une organisation?

Pour poursuivre mon idée d'endroit neutre, je dirais qu'un programme d'aide dans une organisation c'est un peu comme une ambassade. C'est donc un endroit qui est neutre, auquel on peut s'identifier et où l'on peut recevoir de l'aide en cas de besoin. Les règles de fonctionnement de l'ambassade sont très claires, tout comme le sont celles du programme d'aide. C'est confidentiel, sans préjudice pour l'individu. On y a recours que sur une base volontaire et toutes les mesures nécessaires sont prises pour protéger l'intégrité et l'anonymat des gens qui y font appel.

## Combien y a-t-il des psychologues au Programme d'aide?

Nous sommes quatre psychologues qui recevons les demandes de consultations. Pierre Fortin, D<sup>r</sup> Marie-France Marcoux, Isabelle Lajoie et moi-même. Deux autres collègues, Denise Champagne et Claude Lagueux sont, quant à eux, uniquement associés aux activités de prévention du suicide du programme « Ensemble pour la vie ».

## Que pensez-vous des événements récents?

Les événements récents démontrent que malgré le fait que le taux de suicide chez les policiers du SPVM est, pour une population semblable, d'un tiers plus bas que la moyenne québécoise, **il ne faut jamais considérer la partie gagnée contre la souffrance humaine**. Il faut aussi se rappeler que beaucoup d'efforts ont été investis au Service depuis 1997 dans la prévention du suicide et que cela a donné de très bons résultats. Pendant 7 ans il n'y a eu aucun décès par suicide de policiers actifs au SPVM. Malgré ces résultats positifs, le Service et la Fraternité nous ont demandé de poursuivre nos efforts de prévention en implantant la phase 2 du

# pour la vie »

programme de prévention « Ensemble pour la vie ». Cette deuxième phase se poursuit depuis 2003.

## **Pourquoi la semaine de la prévention au SPVM ?**

Chaque année, au mois de février se tient au Québec une semaine où l'on sensibilise la population à l'importance de la prévention du suicide. On sensibilise la population cette année au fait que le processus qui mène au suicide est toujours réversible et qu'il est important d'avoir recours à l'aide disponible et ne pas abandonner en cours de route. Les employés du Service font partie de la société et leur dire qu'il y a de l'espoir pour les personnes qui souffrent est particulièrement important dans un milieu policier où les gens ont tendance à mettre leurs sentiments de côté pour aider les autres.

## **Lorsqu'on consulte au programme d'aide, y a-t-il des risques qu'une personne en autorité ait accès à notre dossier advenant une raison valable pour le faire ?**

C'est clair que le supérieur ou qui que ce soit ne peut avoir accès aux dossiers du programme d'aide. Ça fera bientôt quinze ans que les policiers et policières du SPVM nous consultent et jamais une telle situation ne s'est produite. En fait, les policiers et policières qui nous consultent jouissent

d'une double protection. D'abord au niveau du secret professionnel, notre code de déontologie nous empêche de dire quoi que ce soit à qui que ce soit à moins d'avoir un consentement écrit de la personne qui nous consulte. Nous ne pouvons par exemple révéler si un policier nous consulte ou pas. D'autre part, le Service et la Fraternité ont convenu dès l'implantation du programme d'aide que les psychologues du PAPP devaient conserver en tout temps leur neutralité et ne prendre partie ni pour ni contre une cause qu'elle soit administrative ou autre.

## **Qu'en est-il de l'anonymat lors des consultations ?**

Pour préserver l'anonymat des policiers et policières, nous avons aménagé de petites salles d'attente au lieu d'une grande salle d'attente commune. De plus, nous fixons les rendez-vous à des heures différentes ce qui évite les rencontres entre les clients. Cette sensibilité envers nos clients, nous le savons, est très appréciée.

## **Est-ce que consulter peut avoir un impact sur la carrière d'un policier ?**

À vrai dire, c'est souvent le fait de ne pas consulter qui peut avoir un impact négatif sur la carrière. En effet, l'attitude des policiers et policières qui sont aux prises avec des difficultés émotives peut se transformer avec le temps en problèmes

d'attitudes et de comportements au travail. La mèche devient plus courte, la coche est plus facile à sauter. L'attitude change et ils peuvent se retrouver avec des difficultés relationnelles avec l'entourage. C'est précisément là qu'il peut y avoir des conséquences négatives puisqu'ils risquent alors d'être mal évalués, être perçus comme étant marginaux, être invités à compléter une F 6 et par conséquent, nuire à leur carrière. En consultant, il est possible d'éviter qu'une difficulté devienne un problème.

## **Quel message livreriez-vous à ceux qui auraient besoin d'aide mais hésitent encore ?**

Je leur dirais de ne pas hésiter à consulter. C'est plus facile de passer au travers une difficulté en recevant l'aide nécessaire. Rappelez-vous que vous êtes avant tout un homme, une femme avec des limites et que c'est très humain d'être confronté à un obstacle dans sa vie personnelle ou professionnelle et d'être désemparé. Alors, prenez soin de vous comme vous prendriez soin de vos proches. Ayez autant d'égards envers vous-même que vous en auriez pour quelqu'un que vous aimez et qui aurait besoin de votre support et surtout, faites les bons choix... Au SPVM, c'est clair que nous sommes vraiment tous là « Ensemble pour la vie » et, on continue! 🍀



# Les policiers ressources à votre écoute

**Le programme policier-ressource est un service d'écoute et de soutien téléphonique offert par des policiers et policières au profit de collègues actifs et retraités éprouvant des difficultés face à certaines situations. Cette ligne d'écoute téléphonique est réservée et desservie exclusivement par des policiers du SPVM. Le groupe d'aide permet aux appelants de parler, en toute discrétion, des difficultés qu'ils rencontrent tant au travail que dans leur vie personnelle. Ce rôle d'accompagnement vise à contrer l'isolement que vit une personne lorsqu'elle traverse une situation qui l'affecte.**

**L**es membres de la ligne d'écoute 280-BLEU sont tous des bénévoles qui ont été choisis en fonction de leurs expériences professionnelles et personnelles. Ces expériences constituent une référence primordiale en ce qui a trait à leur capacité d'écoute lorsque ceux-ci sont sollicités en tant que policiers ressources. Les bénévoles du programme ont été formés et ont développé les habiletés nécessaires à une écoute empathique en matière de relation d'aide. L'intervention d'un policier ressource exige de la discrétion. Le maintien absolu de pré-requis, constitue la base du lien de confiance entre les bénévoles et les policiers appelants.

Vous aimeriez parler d'une situation personnelle ou professionnelle qui vous préoccupe, les policiers ressources vous invitent à composer le 280-BLEU. Laissez vos coordonnées et ils vous rappelleront discrètement et rapidement. 📞

## Merci Jean-François

SUZANNE COMEAU



En décembre dernier, nous soulignons les 5 ans d'existence du programme Policier-Ressource, mais nous disions surtout adieu et merci à un de ses concepteurs, M. Jean-François Cimon, représentant paritaire en SST. Depuis 1994, Jean-François s'est donné à fond pour la réussite du programme et les directions du SPVM et de la FPPM ont tenu à lui remettre un témoignage de leur appréciation.

# Policiers et policières au service des Jeux olympiques spéciaux du Québec

**Les Jeux olympiques spéciaux, actifs dans plus de 150 pays, ont pour mission d'enrichir, par le sport, la vie des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Au Québec, plus de 3500 athlètes spéciaux sont inscrits à un ou plusieurs des 14 sports officiels offerts partout au Québec toute l'année.**

## Michel Larivière reconnu pour son action bénévole

Depuis 1997, le lieutenant Michel Larivière du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), s'implique bénévolement auprès des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Sous son initiative, le chapitre québécois de la Course au flambeau des agents de la paix a été fondé et, aujourd'hui, avec de nouveaux partenaires, cette course prend de plus en plus sa place en région. Lors de la Conférence internationale du Law Enforcement Torch Run qui a eu lieu en novembre dernier à Washington, Michel a reçu le Prix John Carion, remis à chaque

année à des policiers bénévoles ayant contribué de façon remarquable au succès de la Course au flambeau sur le plan local ou régional.

## Plus de 175 000 \$ recueillis en 2004

Grâce aux activités organisées par les employés bénévoles des organisations policières affiliées à la campagne annuelle de la Course au flambeau et des marchands CARQUEST, premier partenaire international, les Jeux olympiques spéciaux du Québec ont pu recruter plus de 260 athlètes spéciaux, former de nouveaux entraîneurs et tenir plus de 80 compétitions.

La mission 2005 du comité provincial de la Course au flambeau est de se dépasser avec autant de rigueur que les athlètes spéciaux et d'encourager leurs collègues du Québec entier à emboîter le pas.

## Relais de la flamme 2005 : invitation à tous !

Les 6 et 7 juillet prochain, un convoi de 100 coureurs et des véhicules patrouilles des corps policiers participants, parcourront l'équivalent de 45 km dans la grande région des Laurentides en direction de la Ville de St-Jérôme, où se tiendra la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques spéciaux provinciaux d'été. Plus de 600 athlètes spéciaux et plus de 200 bénévoles y participeront.

Ce Relais de la flamme est dirigé par le comité provincial de la Course au flambeau des agents de la paix du Québec qui fait partie du regroupement international Law Enforcement Torch Run, présent dans 35 pays. Les 85 000 agents de la paix qui s'impliquent dans la Course au flambeau portent le titre honorifique de *gardiens de la flamme* pour les Jeux olympiques spéciaux. C'est pourquoi avant chacune des manifestations sportives, des agents de la paix font une course symbolique afin d'allumer la flamme olympique.

Nous remercions la Fraternité des policiers et policières de Montréal, le Service de police de la Ville de St-Jérôme et la Caisse d'économie des policiers et policières de Montréal pour leur généreux appui. 🙏



**Pour plus d'information sur les différentes façons de contribuer au succès du Relais de la flamme 2005, veuillez communiquer avec :**

**Chantal Morneau**  
(514) 280-0405  
chantal.morneau@spvm.qc.ca



# Participez à la recherche sur le travail

## Saviez-vous que...?

- En Amérique du nord, plus d'une personne sur trois travaille selon un horaire non-conventionnel.
- Quand vous travaillez la nuit, c'est comme si on vous transportait en Asie, alors que votre horloge biologique voudrait rester à Montréal.
- Le travail de nuit a des effets immédiats sur le bien-être et des effets à long terme sur la santé. Certaines détériorations augmentent avec l'âge et persistent après seulement quelques années passées à travailler en horaire rotatif.
- Le sommeil de jour qui suit votre quart de nuit est moins bon et plus court qu'un sommeil normal. Vous pouvez perdre ainsi jusqu'à deux heures de sommeil par jour, en moyenne.
- Sur vos quarts de nuit, le manque de sommeil et le déséquilibre des vos rythmes biologiques vous rendent moins vigilants(es), donc moins efficaces.
- Cependant, l'exposition à la lumière vive et le port de lunettes sombres à certains moments de la journée peuvent inciter votre horloge biologique à mieux s'adapter au travail de nuit.

## Pourquoi une étude?

Depuis quelques années, la FPPM, le SPVM et votre association sectorielle paritaire en prévention (APSAM) envisagent de trouver une solution scientifique à ce problème. Aujourd'hui, le projet prend forme. Deux chercheuses de l'Université McGill et de l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail veulent tester des moyens de prévenir et de réduire votre fatigue quand vous travaillez la nuit. Leur but est d'améliorer votre adaptation à l'horaire de travail actuel à l'aide de la photothérapie et d'un horaire optimisé de sommeil/noirceur. Elles veulent aussi améliorer la qualité de votre sommeil, votre niveau de vigilance la nuit et votre satisfaction au travail. Des recherches de ce type sont effectuées par la NASA. Ici au Québec, une étude semblable a déjà été réalisée auprès d'infirmières hospitalières de nuit ([http://www.irsst.qc.ca/fr/\\_publication\\_irsst\\_845.html](http://www.irsst.qc.ca/fr/_publication_irsst_845.html)), mais les contraintes du travail des policiers patrouilleurs constituent un défi différent à relever, tant pour la recherche que pour votre qualité de vie au travail et hors travail.



## Pourquoi vous?

Parce que vous êtes les mieux placés, vous les policiers et policières patrouilleurs, pour tester ces méthodes de réduction de la fatigue en situation réelle de travail. Après tout, c'est de votre horaire et de votre travail qu'il s'agit!

## Qui peut participer à la recherche?

Tout patrouilleur peut participer: homme ou femme, âgé(e) de 20 à 65 ans, novice ou expérimenté.



# scientifique de nuit au SPVM !

## Serai-je payé(e) pour participer ?

Vous recevrez une compensation financière pour vos déplacements en laboratoire de sommeil, en plus de participer à un défi scientifique stimulant et de contribuer à l'avancement des connaissances de pointe sur le travail de nuit.

## En quoi consiste l'expérience ?

Si vous êtes sélectionné(e) vous serez assigné(e) au groupe contrôle ou au groupe expérimental. Les policiers(ères) du groupe contrôle travailleront dans leur éclairage habituel alors que les policiers(ères) du groupe traitement feront usage selon un horaire précis d'une petite lampe portable et de lunettes sombres qui n'entravent pas la conduite. L'horaire de sommeil sera déterminé par l'équipe de recherche.

## En quoi consistent les mesures ?

Des mesures en laboratoire avant et après l'expérience (2 x 48 heures) permettront de savoir si votre horloge biologique s'adapte au travail de nuit, et si oui dans quelle mesure. Pendant votre semaine de travail de nuit, votre niveau d'éveil et votre

exposition à la lumière seront enregistrés en continu sur de petits appareils portatifs. Vous passerez aussi des tests de vigilance et d'attention, remplirez un journal de sommeil et un questionnaire sur votre adaptation au travail de nuit, votre satisfaction au travail et les bénéfices de l'expérience en cours. La production d'hormones reliées à votre horloge biologique sera quantifiée. La position de votre horloge biologique continuera d'être évaluée la semaine suivant vos quarts de nuit afin de documenter son retour à un horaire de jour. S'il y a lieu, votre conjoint(e) sera associé(e) à l'étude en répondant à un questionnaire et en passant une entrevue au sujet de l'impact de l'horaire sur la vie de couple et la famille.

## Pour en savoir plus

Si vous avez déjà assisté à une présentation du projet de recherche, vous savez de quoi il s'agit. Sinon, vous êtes invité(e) à l'une des **séances d'INFORMATION** : venez rencontrer les chercheuses et le représentant de votre association sectorielle. (Informez-vous auprès de la FPPM et surveillez les communiqués pour connaître le calendrier des présentations).

## Pour information, contactez :

- Robert Boulé ou  
Yves Francoeur, FPPM  
Tél. : (514) **527-4161**
- Benoît Traversy, SPVM  
Tél. : (514) **280-6775**
- Charles Plante, Association sectorielle  
paritaire pour la santé et la sécurité  
du travail, secteur Affaires municipales  
(APSAM : <http://www.apsam.com/>)  
Tél. : 1-800-465-1754

## L'équipe de recherche :

- Diane Boivin, MD, Ph. D.  
Université McGill  
Tél. : (514) 761-6131, poste 2397,  
[boidia@douglas.mcgill.ca](mailto:boidia@douglas.mcgill.ca)  
[http://www.douglasrecherche.qc.ca/  
profile/details.asp?id=13&l=%20f](http://www.douglasrecherche.qc.ca/profile/details.asp?id=13&l=%20f)
- Madeleine Bourdouxhe, M.Sc., IRSST  
Tél. : (514) 288-1551, poste 207  
[bourdouxhe.madeleine@irsst.qc.ca](mailto:bourdouxhe.madeleine@irsst.qc.ca)  
[http://www.irsst.qc.ca/fr/  
\\_personne\\_0169.html](http://www.irsst.qc.ca/fr/_personne_0169.html)



# Du nouveau à la

**Bonjour à vous tous!**  
**Depuis le 4 juillet dernier, j'ai rejoint**  
**l'équipe des représentants paritaires**  
**à la prévention. Évidemment, je ne**  
**suis pas là pour remplacer**  
**Jean-François Cimon en place depuis**  
**plus de 4 ans, mais bien pour faire**  
**équipe avec lui afin d'assurer**  
**une meilleure prise en charge des**  
**nombreux dossiers en santé et**  
**sécurité du travail au SPVM.**

**P**ersonnellement, j'amorce ma quatorzième année au Service. Après avoir travaillé plus de 12 ans sur la patrouille, passant par l'ancien Poste 41, les District 1 et 74 et le PDQ 10, j'ai été près de 7 ans agent senior aux PDQ 35 et 27 où j'ai aussi agi à titre de délégué et moniteur syndical en plus d'être responsable d'un GIL. Je crois apporter à notre section une réalité terrain.

Les expériences vécues font de moi un individu conscient des risques que nous vivons jour après jour dans notre métier, ayant moi-même subi un accident de travail en 1995 suite à un contrôle de foule lors du dernier référendum. À titre de représentant syndical, lors des quatre dernières années, j'ai eu la chance de suivre de la formation, d'assister à des conférences en SST et de faire partie d'une équipe locale pendant trois ans. Présentement, je suis à compléter un certificat en gestion avec un cours de droit en SST. Ce n'est donc pas d'hier que j'ai à cœur l'intérêt et le bien-être de vous tous consœurs et confrères policiers. Beaucoup de changements ont été apportés depuis quelques années, mais il en reste encore beaucoup à faire si l'on pense que,

**STEEVE LAGUEUX**  
REPRÉSENTANT PARITAIRE  
À LA PRÉVENTION  
SANTÉ ET SÉCURITÉ  
DU TRAVAIL



par année, 1 policier sur 10 est victime d'un accident de travail! Imaginez vos chances d'en être victime en 25 ans de carrière.

Depuis mon arrivée dans ma nouvelle fonction, j'ai déjà commencé à travailler sur plusieurs dossiers et comités dont:

- Ergonomie du ceinturon
- Gestes et signaux
- Aéroportuaire (ADM)
- Benoît L'Écuyer
- Formation des recrues
- Salon de la CSST (1<sup>re</sup> participation d'un service de police) où le sujet traité était l'ergonomie du ceinturon
- Formation paritaire 2004 des équipes locales en SST
- Bâton télescopique
- Patrouille nautique



## Vestes pare balles

**D**urant l'année 2004, le comité paritaire CGCSST, assisté de l'inspecteur chef André Fortier, a travaillé au remplacement des gilets pare balles identifiés comme non sécuritaires par la firme SNC Tec, une filiale de SNC Lavallin. Les nouveaux gilets de la compagnie Pacific safety Products ont été retenus suite aux résultats obtenus lors des tests par la même compagnie.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, une décision paritaire a fait en sorte que le gilet pare balles est devenu un équipement de protection individuel (EPI). De par cette décision, l'employeur, en vertu de l'article 51 de la Loi sur la SST, a l'obligation de fournir cet équipement au personnel qui a été identifié par le comité, et le travailleur a l'obligation, selon l'article 49, de **porter ledit équipement**. Le défaut de se conformer à cette politique pourrait faire l'objet de mesure disciplinaire et même d'amende par un inspecteur de la CSST.

Porter la veste pare balles c'est une question de survie, vous en aurez peut-être besoin une seule fois dans votre carrière mais elle vous sauvera probablement la vie. Pensez-y! 🚫





# Vos plans d'assurances

## une protection méconnue : le programme en cas d'accident (DMA)

**Plusieurs membres m'ont exprimé leur surprise lorsque je leur faisais part que cette protection leur était offerte.**

**Je me permets donc en quelques mots de vous en tracer les grandes lignes.**

**C**ette assurance est offerte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998 aux membres actifs ou retraités de moins de 65 ans qui participent au régime d'assurance vie collective. Elle protège contre **tout accident entraînant le décès, la mutilation, la paralysie, la perte de l'usage d'un membre, de la vue, de la parole ou de l'ouïe, n'importe où dans le monde, 24 heures sur 24, au travail ou non.**

Vous avez été automatiquement **assuré, sans frais, en vertu du régime DMA de base (20 000 \$)** et vous pouvez également souscrire au DMA facultatif pour vous ou votre famille, au taux établi. Toutefois, le capital assuré ne doit pas excéder le montant d'assurance vie facultative que vous avez choisi.

**La prestation de base en cas de décès accidentel** sera payée au bénéficiaire désigné auprès de votre régime d'assurance vie collective. La prestation facultative, au bénéficiaire désigné sur votre fiche d'adhésion.

Si une **blessure accidentelle** entraîne une des **pertes mentionnées au programme** dans les 365 jours qui suivent l'accident, l'assureur s'engage à verser les prestations, toujours selon les ratios prévus au programme.

Plusieurs autres garanties sont couvertes, dont vous pourrez prendre connaissance dans le dépliant orange *Programme en cas d'accident* qui vous avait été distribué au moment de la mise en vigueur de cette assurance, soit en 1998, ou lors de notre rencontre à votre embauche.

Des modifications peuvent être apportées en vous présentant à la Fraternité et en complétant la fiche requise.

### Assurance maladie

Les articles précédents traitant principalement du volet réparateur du régime d'assurance maladie (prestations, barèmes, taux de remboursement), nous avons cru bon innover et aborder le volet préventif, en débutant avec cet extrait de l'ouvrage de Bernie Siegel, *Messages de vie – le seul échec, c'est de ne pas vivre tant qu'on est vivant* (Robert Laffont, 1991) :

### Comment garder la santé (ou la retrouver si on l'a momentanément perdue)

1. *Rechercher toutes les occasions de satisfaction, de joie, de valorisation. Voir sa vie comme une création personnelle et s'efforcer de la rendre positive.*

2. *Se traiter avec respect et affection, être à l'écoute de ses besoins à tous les niveaux. Prendre soin de soi-même, bien se nourrir, s'encourager dans tous les domaines.*

3. *Se libérer de toute émotion négative : rancœur, envie, peur, tristesse, colère. Exprimer franchement ses sentiments, ne pas s'y cramponner, se pardonner.*

4. *Garder à l'esprit des images et des buts positifs, penser à ce que l'on veut vraiment dans la vie. Quand les images effrayantes se présentent, les remplacer par des images de paix et de joie.*

5. *S'aimer. Aimer les autres. Faire de l'amour la base et l'expression essentielles de sa vie.*

6. *Nouer des relations gaies, affectueuses et franches, permettant l'expression et la satisfaction du besoin d'intimité et de sécurité, s'efforcer de guérir les blessures des relations passées avec sa mère, son père, ses anciennes liaisons.*

7. *Contribuer à la vie de sa communauté en accomplissant un travail agréable et utile.*

8. *S'impliquer à fond dans la santé et le bien-être et croire à la possibilité d'une santé parfaite. Mettre au point son propre programme de guérison en s'appuyant sur l'aide et les conseils d'experts mais sans se mettre à leur merci.*

9. *S'accepter, voir dans toutes les circonstances de la vie des occasions d'apprendre et de s'épanouir. Être reconnaissant. Se pardonner chaque fois qu'on fait des erreurs, voir ce qu'on peut en tirer de positif et passer à autre chose.*

10. *Garder le sens de l'humour.*

*Les deux derniers points me paraissent particulièrement dignes d'être retenus.*

Autre révélation : l'effet apaisant de la musique sur la douleur. Ce fait a été démontré par Mathieu Roy, étudiant au doctorat, département de psychologie de l'Université de Montréal. L'effet positif de la musique n'est pas lié à la distraction suscitée par la musique mais à l'émotion qu'elle induit (lu dans le quotidien *24 heures* du 1<sup>er</sup> février 2005)

### **Assurance voyage versus assurance voyage complémentaire**

Avertissement à nos membres qui doivent se procurer, à leurs frais, une assurance pour couvrir l'excédent de leur séjour hors Québec (plus de 45 jours) : il vous est fortement recommandé de vérifier s'il existe au contrat une clause de condition préexistante. Par condition préexistante, on entend condition pour laquelle la personne assurée a reçu des soins au cours des mois précédant l'entrée en vigueur de la couverture. Dans ces circonstances, les prestations ne seraient pas payables pour toute invalidité relative à cette condition y compris si celle-ci survient à l'intérieur des 45 jours. 🍀



## **Bazar**

Notre aumônier Pierre Desroches entend organiser un bazar au printemps. De concert avec nos représentantes à la condition féminine, la Fraternité a décidé de lui venir en aide en recevant les biens dont vous voulez vous départir et qui pourraient venir en aide aux plus démunis. À cette fin, vous pourrez apporter vêtements, meubles, jouets, ou tout autre objet au rez-de-chaussée de la Fraternité (salle Lapointe), aux dates suivantes :

Du 2 au 6 mai 2005, de 8 h à 16 h 30

Samedi, le 7 mai 2005, de 8 h à 13 h

## **Rencontre du 4<sup>e</sup> contingent CUM**

Nous remercions tous les membres qui étaient présents à notre rendez-vous annuel le 11 février 2005.

Prochain rendez-vous pour un autre « 5 à 7 »

Café bistro Cibo (Fraternité)

Le lundi 13 février 2006

## **Rencontre des anciens de la section Technique**

Une importante rencontre de tous les anciens de la section Technique est prévue en 2005.

Bienvenue à nos frères fondateurs qui ont tracé la voie et ont permis l'évolution de la section Technique, aujourd'hui désignée STS : Section tactique spécialisée.

Une lettre vous sera envoyée pour vous confirmer les détails de ce rendez-vous.



# Bientôt 50 de Symphonie...



**D**epuis ses débuts, la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal a beaucoup changé, tout comme son répertoire d'ailleurs. Il lui a fallu suivre l'évolution de la société en général. D'un petit groupe d'hommes qu'elle était à ses débuts, la Symphonie compte maintenant 52 choristes qui interprètent un répertoire vaste et varié. Trois hommes se sont succédés comme directeur de chorale: M. Russel Trépanier, M. Jean Ratelle et M. Rolland Côté, l'actuel directeur.

Mais n'oublions pas que le but premier de la Symphonie, lors de ses débuts, était d'assurer une présence lors des funérailles des policiers. Des concerts dans des résidences, dans des églises, des collèges et écoles, etc. se sont ajoutés au fil des ans, en même temps que sa réputation s'est propagée. Cependant, lorsque requise, la Symphonie poursuit encore aujourd'hui sa tradition de participer aux funérailles des policiers décédés.

## 10<sup>e</sup> tournoi de golf

### Samedi le 21 mai

Sous la présidence d'honneur de Yves Francoeur, vice-président, Recherche et communications, FPPM

Club de golf Granby Saint-Paul  
1415, rue Principale, Granby  
1-800-363-1247

**Prix 85 \$** – incluant buffet-déjeuner, golf, voiturette, lunch du midi, souper, cadeaux **et plaisir garanti.**

### Horaire

9 h	Déjeuner-brunch à volonté
11 h à 12 h 30	Départs entrecroisés
Lunch du midi	2 hot-dogs ou 1 sandwich 1 sac de croustilles 1 bière ou liqueur
18 h 30	Souper
20 h	Prix de présences

### Votre Comité

- Yolande Laviolette  
(450) 656-1463
- Céline Poirier  
(450) 585-3341
- Jean-Pierre Roy  
(514) 527-7000
- Michelle Mathieu  
(450) 886-9514
- Pierre Mathieu, président  
(514) 258-0475

# ans

## Avis de recherche

Le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal approche à grands pas et les membres du comité organisateur sont à pied d'œuvre pour faire de cet anniversaire un événement mémorable.

Mais pour y arriver, le comité recherche les choristes QUI ont déjà chanté avec la Symphonie. N'hésitez pas à nous joindre :

Téléphone : 514-258-0475  
Fraternité : 514-527-4161  
Courriel : symphonie@fppm.qc.ca

DENIS MONET  
RESPONSABLE DU COMITÉ  
FÉMININ SYNDICAL



## Une première à la FPPM

### Partenariat avec le Centre de la petite enfance « Les maisons jouées »

La Fraternité des policiers et policières de Montréal est très heureuse de vous annoncer qu'une entente de partenariat a été conclue avec le Centre de la petite enfance **Les maisons jouées**, situé au 3405, rue St-Donat à Montréal, dans le secteur du **Poste de quartier 48**. Le CPE ouvrira officiellement ses portes à la mi-mars. **Quatre places** sont réservées pour les enfants de nos policiers. Il vous est donc possible, dès maintenant, de contacter **Céline** ou encore la directrice, **M<sup>me</sup> Lucie Tougas**, afin de réserver votre place.

Ce CPE profite des subventions gouvernementales à 7 \$ par jour. De plus, il s'est donné une **vocation musicale et artistique**. (différents cours seront offerts aux enfants tels que l'initiation à la musique, au chant, à la danse, etc.)

Nous vous encourageons donc à aller visiter les lieux puisque cette garderie est toute nouvelle et très bien aménagée. La directrice est sympathique et elle comprend notre culture policière puisque son conjoint, **Jean Presseault**, est un policier à la retraite de Montréal.

Pour rejoindre le CPE, faites le : **(514) 356-1583** 📞



YVAN ST-LOUIS

# Club de chasse et pêche des policiers et policières de Montréal

Vous avez souvent entendu parler du Club de chasse et pêche des policiers et policières de Montréal... ou peut-être ignorez-vous son existence. Vous vous demandez si ce territoire et ces installations pourraient répondre à vos besoins de chasseur, de pêcheur ou même de vacancier? Quand est-il possible de s'y rendre? Voici les réponses à vos questions.

À compter du 25 juin, et ce, jusqu'au 3 septembre, le Club vous offre l'opportunité de profiter des forfaits vacances-famille. La majorité des chalets peuvent accueillir 4 personnes et vous sont offerts au coût de 350\$/semaine, ce montant inclut la carte de membre saisonnier.

Certains chalets offrent de l'espace pour 6 ou 8 personnes et sont offerts pour la somme 400\$/semaine, incluant la carte de membre saisonnier.

Puisque le Club est situé sur le territoire de la ZEC La Croche des frais journaliers pour les adultes ou saisonniers pour les familles sont exigés pour y pratiquer la pêche, la chasse et certaines autres activités.

À nouveau cette année, il vous sera possible de visiter le Club à l'automne. Le forfait «couleurs» vous permettra de séjourner dans un nos chalets pour une durée de 3 jours et sera offert pour la somme de 125 \$.



Vous pouvez également devenir membre du Club. Le nombre de membres étant limité quelques places sont encore disponibles.

Vous pouvez prendre connaissance des diverses promotions ou forfaits offerts par le Club via le babillard du SPVM ou par les circulaires distribués dans la majorité de vos lieux de travail.

**Pour de plus amples informations sur le sujet, veuillez contacter :**

**Yvan St-Louis**

**Téléphone : (514) 253-9061**

**ou (514) 280-2366**

**Téléavertisseur : (514) 304-8631**

**[yvan.st-louis@spcum.qc.ca](mailto:yvan.st-louis@spcum.qc.ca)**

## Fête des bénévoles

**Le 3 décembre dernier, nous recevions quelque 150 bénévoles s'étant impliqués aux diverses activités de la Fraternité.**

**Invités à la Brasserie Molson, ils ont pu assister au spectacle du magicien Alain Choquette et passer une soirée bien méritée. Bravo et surtout merci à vous tous!**



### Petit rappel !

Sous le signe de la camaraderie et dans la bonne humeur participez aux prochaines activités de votre Fraternité.



### Jeudi 7 avril

Tournoi de pitch printanier à la Salle Lapointe du 480 Gilford.



### Samedi 9 juillet

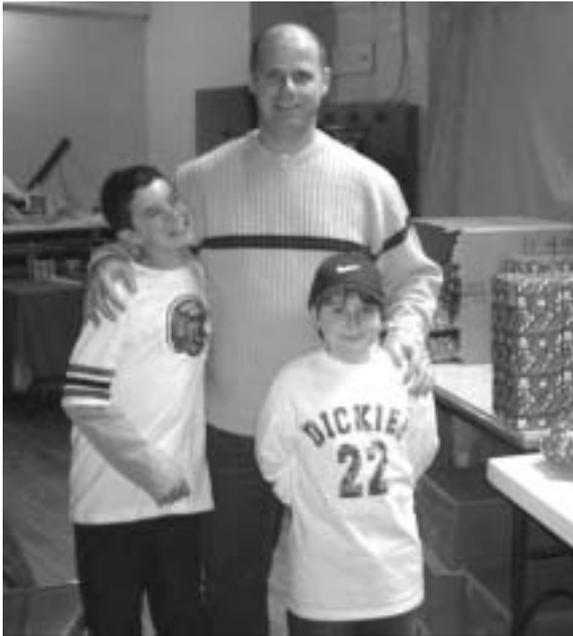
Fête champêtre au Parc Maisonneuve  
Billets de participation disponibles via votre délégué à compter du 1<sup>er</sup> juin

# Noël de nos

**Le 10 décembre dernier,  
le conseil de direction  
de la FPPM recevait  
au Collège Notre-Dame  
plus de 2 500 enfants  
et parents pour  
la traditionnelle  
fête de Noël.  
En voici un résumé  
en images!**



# enfants





# Le sport à l'honneur!

## Ballon panier

L'Association parraine et subventionne une équipe féminine de ballon-panier. Les joutes locales de notre équipe se déroulent au Centre de loisirs Notre-Dame du Rosaire situé au 955 Villeray. Il existe également une équipe masculine de ballon panier.

## Golf

Depuis bientôt 7 ans, nous supportons le Championnat de golf des policiers du Québec au niveau de l'organisation. Cette année, l'événement se déroulera à Ville Lorraine le 15 septembre prochain.

## Volley ball

Nous avons organisé 3 tournois cette année, 2 intérieurs et 1 tournoi de volley-ball de plage. Ambiance, fraternité, plaisir et sueur étaient au rendez-vous! L'engouement démontré par tous les participants en 2004 nous a démontré la pertinence de relancer l'activité cette année. Un premier tournoi s'est déroulé le 10 mars 2004 et les prochains sont prévus le 10 juin pour le volley-ball de plage et le 6 octobre pour le 2<sup>e</sup> tournoi intérieur. Bienvenue à tous!

### Félicitations à nos gagnants 2004

- **Tournois des 8 mars et 12 juin**  
Jean-Luc Ouellette, Francis Renaud,  
Patrick Harrisson et Dominique Albert.
- **Tournoi du 21 octobre**  
Steve Horvath, Yannick Bilodeau,  
David Grégoire et Stéphanie Dufresne.





GUY LEFRANÇOIS

PRÉSIDENT  
ASSOCIATION SPORTIVE ET ATHLÉTIQUE DE LA FPPM

## Un premier tournoi de balle-donnée

Au printemps dernier, l'Association organisait son tout premier tournoi de balle-donnée. D'une durée de 5 semaines, le tournoi se terminait par une partie disputée au stade olympique. Chaque semaine, l'une des 16 équipes inscrites se méritait une place au stade pour les éliminatoires.



Les finalistes de cette année furent les équipes du PDQ-10 de Patrick Faucher, du PDQ-33 d'André Thibodeau, du PDQ-45 de Pascal Legault et les « boys » des crimes économiques accompagnés de leur capitaine Sylvain R. Élie. Suite à un tournoi à la ronde, c'est l'équipe d'André Thibodeau du PDQ-33 qui a remporté les grands honneurs. Bravo à tous les participants !

Dans le cadre de ce premier tournoi, une partie amicale opposait les officiers de direction (APOD) et les membres du conseil de direction de la FPPM. Malgré la bonne volonté de nos syndicalistes, les membres de l'APOD ont infligé une cuisante défaite à leurs répondants de la Fraternité. Notons que le capitaine Painchaud de la formation syndicale a déposé un grief auprès de l'Association athlétique implorant



Les Ronsmachines : (à genoux) **Yannick Bernier, Nancy Sirois, François Guay** et le capitaine **André Thibodeau** ; (debout) **Simon Préfontaine, Georges Bibeau, Daniel Pitre, Éric Parr, Peter Sargonis, Francis Morrissette et Marco Maestri.**

une revanche. Cette dernière lui a été accordée pour l'été 2005. L'an prochain, le tournoi se déroula les 16, 23 et 30 mai, ainsi que les 6, 13 et 20 juin.

## World police and fire game

Le plus important événement sportif cette année sera sans contredit les jeux mondiaux qui auront lieu à Québec du 26 juin au 5 juillet prochain.

Depuis quelques semaines l'Association compile le nombre de participants issus de Montréal qui participeront à ces Jeux.

Notre objectif de participation a été dépassé et nous sommes heureux d'annoncer qu'au moment d'écrire ces lignes, plus de 430 policières et policiers ont manifesté leur désir de se joindre à la délégation montréalaise. Bravo !

Un grand merci à notre comité organisateur :

Alain Ouellet (CO-Est), Josée Lebeau (PDQ35)

et André Marcel Fréchette (MAS-Nord) et tous nos partenaires :

Marc Parent (SPVM), Yvon Séguin (Caisse), Richard Groux (Molson)

et le conseil de direction de la FPPM.



## Tournoi de hockey de la FPPM

Bravo à tous les finalistes et champions du dernier tournoi de hockey de la FPPM qui se tenait à l'automne 2004. Merci à tous les participants !

En 2005, le tournoi se déroulera du 10 au 13 novembre et regroupera environ 1 000 policières et policiers. Lors du tournoi, ils joueront une moyenne de 3 parties.

Notons que la ligue de hockey de la FPPM tient ses matchs tous les lundis et vendredis matins entre octobre et avril.



FPPM champion classe AAA



Pompier MTL finaliste classe AAA



FPPM finaliste classe A



Longueuil champion classe A



SECO finalistes classe B



St-Hyacinthe champion classe B



PDQ16 champion classe C



PDQ17 finaliste classe C



Pompier MTL champion classe 35 ans et +



SQ finaliste classe 35 ans et +



Les 2 rives finaliste feminine



SQ championne féminine



BRE USG finaliste classe loisir



Repentigny champion classe loisir

**APPR**

## L'équipe de l'APPR vous a préparé tout un calendrier d'activités pour 2005 !

**E**n début d'année, il est de tradition de prendre des résolutions. L'APPR n'a pas fait exception, mise à part celle de les tenir. Donc, nous vous promettons encore une fois cette année de vous faire vivre des moments intenses de joie, de plaisir et de détente à travers nos nombreuses activités.

Dès la fin de l'année 2004, les directeurs de l'APPR s'affairaient à la tâche, afin de planifier un calendrier d'activités des plus diversifiées.

L'année est déjà amorcée et en feuilletant notre calendrier, vous avez certainement constaté que nous avons fait nos devoirs avec brio. Nous avons commencé le mois de janvier avec nos mercredis des quilles suivis en février de notre pêche sur glace, en mars ce fut au tour de notre journée de cartes avec son délicieux dîner. Avril vous réserve un mois bien rempli avec une visite au Casino de Montréal, incluant le dîner-spectacle avec Michel Louvain. Les 2 soirées de dégustations culinaires des 14 et 21 avril sauront plaire aux personnes qui apprécient la bonne chair.

Le mois de mai annonce le début de notre saison de golf. Vous pourrez pratiquer votre sport favori tous les lundis à Verchères et les mercredis à Mirabel et ce, à un prix très compétitif. Le 26 mai débute la saison de fers et pétanque, du plaisir garanti pour tous. Pour la première fois, l'APPR organise une visite culturelle sur l'Égypte au musée des Beaux-Arts de Montréal le 17 mai. Nos soirées de homards à volonté, quel festin !

Les dates à retenir sont les 27 mai, 3 et 10 juin. Le 29 juin, ce sera le tournoi de golf de l'APPR au Club de golf Granby-Saint-Paul, tournoi réservé aux membres seulement. Le 15 juillet nous vous proposons un voyage d'un jour à Shawinigan pour le spectacle nocturne *Kosmogonia*, une expérience unique. Le 24 juillet, visite à l'Hippodrome de Montréal avec son fameux brunch dominical.

Le mercredi 3 août, une journée à Québec au théâtre Capitol pour assister au spectacle *Generation Motown* avec transport par autobus et repas. Le mardi 9 août, ce sera notre journée cyclotourisme. Le vendredi 19 août, souper-spectacle au théâtre de Saint-Sauveur avec l'inimitable Claudine Mercier. C'est à planifier dès maintenant !

Le 23 septembre, nous vous invitons à notre journée initiation au Curling suivie d'un buffet. Le 30, c'est notre méchoui, une autre soirée des plus courues.

Le bal annuel se tiendra le 14 octobre une soirée chic et prestigieuse avec spectacle et orchestre pour la danse. Le 11 novembre c'est la messe du Souvenir, suivie de l'exposition des œuvres des retraités et de notre soirée des Fêtes. Le 24 décembre c'est la célébration de notre traditionnelle messe de Noël.

Comme vous le voyez, votre équipe d'élus de l'APPR, offrira encore cette année, des activités sélectionnées de premier choix, très bien organisées et à des prix imbattables. C'est à vous d'en profiter et d'y participer. 🍀

# Rien que la vérité !

AVEC ANDRÉ SASSEVILLE



■ Lors d'une récente croisière dans les Caraïbes ; soit de la Martinique à la Floride, l'assistant-directeur **Yvan Delorme** qui est bien connu pour son sens développé d'initiative et d'innovation, a inventé une nouvelle méthode de faire de la voile, soit à reculons. Demandez-lui de vous expliquer sa technique révolutionnaire. Le « skipper » du navire, l'ex sergent-détective **C. Gignac** ainsi que le troisième équipier l'ex sergent-détective **Norman Roy**, furent très impressionnés. Au fait Norman a profité des grands espaces bleus pour pratiquer son « call de l'original » tout en inspectant systématiquement le bastingage.

■ Félicitations à **Gratien Robillard** et sa conjointe **Thérèse** qui ont fêté leur 50<sup>e</sup> anniversaire de mariage.

■ Le temps faisant son œuvre, **Andy Occhionero** est-il rétabli de sa blessure au nerf sciatique ?

L'ex-président de la Fraternité, **Louis Simard**, a participé au championnat canadien de ski nautique pieds nus en slalom. Il a battu son propre record établi en 1998. En compétition d'endurance, **Louis** a terminé 25<sup>e</sup> sur 56. Il était naturellement le plus vieux concurrent. Bravo pour ton courage et ta persévérance !

■ Au mois d'octobre dernier, l'ex-sergent **Jean-Guy De Repentigny** a joué une joute parfaite aux quilles soit 300. Félicitations !

■ **Gaston Salvas**, anciennement de la Formation, donne des cours en sécurité routière en situations d'urgence. Bravo !

■ L'ex-directeur **Normand Couillard** vient d'être nommé directeur des activités stratégiques pour l'équipe intégrée de la police des marchés financiers à la GRC. Il sera appelé à voyager dans toutes les provinces du Canada. Félicitations !

■ **Philippe Mailhot, Robert Chatelois, Michel Trempe et Marc Boisvert** ont établi un record mondial pour avoir tué la plus petite femelle de cerf de la Virginie à Hemingford. Est-ce un bébé du zoo ou un infanticide ?

■ À 72 ans l'ex-sergent-détective **Charlie Brunet** entreprend sa 20<sup>e</sup> année comme retraité. Il fait partie du conseil d'administration de la Caisse Desjardins Rollet, à Rouyn-Noranda. Amant de la nature, **Charlie** est à sa 32<sup>e</sup> saison de chasse à l'original.

■ Sincères condoléances à l'ex-directeur **Pierre Généreux** à la suite du décès de sa conjointe Francine, le 12 janvier 2005.

■ Une rumeur a circulé tout l'hiver en Floride à l'effet qu'**André Poitras** et **Denise Paquette**, sa compagne depuis 11 ans, uniront leur destinée lors d'une cérémonie qui se déroulera cet été à Montréal. Souhaits de bonheur à l'avance.

■ Incroyable mais vrai ! L'excellent quilleur **Jean-Claude Marcil** a joué les 6 premiers carreaux aux quilles avec ses souliers de ville « running shoes », ce qui occasionna 2 chutes sur les allées, se causant même une grave blessure à un pouce. Où avait-il la tête ?

Lorsque vous recevez un appel via notre média-phone, annonçant la vente de billets pour une de nos activités, hâtez-vous de réserver au bureau de l'APPR. Comme vous le savez, depuis quelques années, la presque totalité de nos activités sont à guichet fermé. Le paiement par chèque est priorisé, ce qui facilite notre administration et le service aux membres est beaucoup plus rapide.

■ **Maurice Vincent**, anciennement du poste 53, se porte mieux après avoir passé tout près de 2 mois à l'hôpital. Pour lui le temps des Fêtes a été pénible, mais il a bon espoir de reprendre son golf au mois de mai et de donner une chaude lutte à son ami **Jean-Claude Leroux**.

■ **Lorrain « Larry » Audy**, qui agissait comme directeur de l'Administration Canadienne de la Sécurité du Transport Aérien et ex-directeur adjoint au SPVM, est décédé le 5 février 2005 à l'âge de 62 ans. L'APPR offre ses condoléances à tous les membres de sa famille.

■ Saviez-vous que la maladie d'Alzheimer touche 15 % de la population âgée de 60 ans, de 20 à 25 % pour celle de 70 ans et de 35 % pour celle de 80 ans ?

■ L'ex-sergent-détective **Sylvio Beauregard** est toujours actif dans la discipline du tir à l'arc, il totalise 42 ans d'expérience. Il continue à pratiquer ce sport à 76 ans au parc Pierre Bédard dans l'est de Montréal. Je vous rappelle qu'il a été le coordonnateur du tir à l'arc lors des Jeux olympiques de Montréal en 1976, dont la compétition avait lieu à Joliette. Ce sport lui a permis de faire le tour du monde. Bravo pour ta ténacité à ce sport !

Contrairement aux années passées, le tournoi de golf de l'APPR se déroulera le 29 juin 2005 au club de golf Granby St-Paul. En espérant que ce dernier mercredi de juin nous apportera plus de chaleur et de beau temps. Les billets seront en vente le 3 mai 2005.

■ Est-ce possible que l'excellent golfeur **Guy Saint-Jacques** profite de la blessure au genou de son partenaire de golf, **Noellan Munger**, pour le surclasser toute l'année ? On verra bien en octobre prochain.

■ **Gaby Nolin** et **Yolande** sa conjointe, sont revenus enchantés de leur croisière aux îles d'Hawaï.

# Jacques Gam



**Jacques Gamache a vu le jour le 10 janvier 1945.**

**Le 23 décembre 1963, il devient policier du 65<sup>e</sup> contingent de la police de Montréal.**

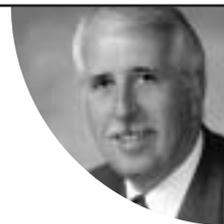
## Début d'une belle carrière

À sa sortie de l'école de police au 3030 rue Viau à Montréal, il est muté au poste 9 rue Montfort, comme factionnaire. Par la suite, il devient ambulancier sur le 9-15. En 1970, il est promu sergent au même poste. Puis, nommé sergent-détective au poste 15, un an et demi plus tard, il est muté à la section des vols qualifiés et homicides. Il travaillera pendant 7 ans à cette section. Durant son stage aux vols qualifiés, il a fait partie de la force de frappe avec le regretté lieutenant-détective Roger Roche. Une expérience inoubliable, mentionne-t-il ! Un des faits d'armes de Jacques qui avait comme compagnon de travail le sergent-détective Robert Fuller, fut l'arrestation en 1992 d'un grec, séjournant à Montréal, qui était

recherché pour meurtre en Australie. À la suite d'une filature et d'observation ainsi que d'une recherche intense, Jacques procéda à l'arrestation de la personne recherchée dans le quartier grec de Montréal. Le suspect fut extradé à Melbourne en Australie et suite à l'arrestation faite par Jacques, ce dernier a été assigné à témoigner au procès pour meurtre. De remise en remise, le procès dura 3 semaines, aux frais de la couronne australienne. Jacques a pu visiter ce magnifique coin de pays pendant que son compagnon Robert continuait ses enquêtes à Montréal. Quelle déception pour celui-ci !

En 1980, il est muté à l'anti-gang et par la suite aux stupéfiants. Pendant plus d'un an, il supervise à cette même section le travail de la cour. À l'anti-gang, Jacques a pris la relève de Richard Mc Ginnis, et ce, pendant 9 mois, il y a contrôlé le journaliste Claude Jodoin du Journal de Montréal. Il avait entre autres à sa charge Donald Lavoie qui a témoigné contre la famille Dubois. Son témoignage dans le procès retentissant de Claude Dubois pour meurtre fut déterminant et ce dernier fût condamné à perpétuité. Pour Jacques, ce fut la satisfaction du devoir accompli.

Voulant acquérir une plus vaste expérience, il est muté au poste 44 (*Saint-Michel*). De nouveau il est muté cette fois à la section des homicides et termine sa carrière le 17 août 1993. Vers la fin de cette année, il a été appelé à



# ache, un homme de défis

donner des cours sur la protection des scènes de crimes au Collège canadien de la police à Ottawa et à l'École nationale de la police à Nicolet.

## Nouveaux défis

Toute bonne chose ayant une fin, Jacques Gamache prend sa retraite en août 1993, mais il entendait bien relever d'autres défis, ne voulant pas mener une vie



oisive. Avec la venue du Casino de Montréal, il y devient en août 1993 enquêteur. Il a la responsabilité de faire enquête sur les délits de fausse monnaie, vols sur la personne, vols à l'interne, projets de surveillance sur les clients et les employés, etc.

Dans sa tâche, avec l'équipe d'enquêteurs, il rencontre les joueurs excessifs, il leur propose de s'auto-exclure, leur fait signer un contrat légal pour une période de 6 mois à 5 ans et s'ils reviennent, l'enquêteur s'engage à les localiser et à les expulser de façon délicate. Le contrat des joueurs compulsifs est irrévocable. Ce programme fonctionne très bien dit-il, puisqu'environ 1000 contrats sont

signés par année. Deux enquêteurs sont affectés et ce 24 heures par jour à la localisation et à l'expulsion de ces joueurs excessifs. Durant cette période, Jacques devient directeur adjoint à la sécurité.

## La Floride

En septembre 1997, il devient consultant pour 3 ans afin d'implanter un système de sécurité sur le nouveau bateau-casino à Miami. Sa première fonction est d'embaucher du personnel de sécurité de surveillance et d'enquêtes. Entre-temps il s'affaire à la préparation de procédures de jeux. Il établit un réseau de contacts avec le FBI, la police de Miami, les policiers du port, des incendies, etc. La construction du bateau-casino accusant des retards de construction, ce projet ne verra jamais le jour.

En septembre 1998, il est de retour au Casino de Montréal. Le gouvernement de la Colombie-Britannique demande assistance à la Société des casinos du Québec dans le but de réorganiser ses propres établissements, qui, auparavant étaient gérés par des entreprises de charité. La sécurité étant déficiente, ses patrons lui demandent pour quelques semaines d'aller sur les lieux afin d'implanter le système de sécurité. Jacques s'y rend, son projet dure 6 mois et il y installe le même système de sécurité qu'à Montréal. Mission accomplie, il est de retour dans ses mêmes fonctions à domicile.

Fort de son expérience, en mai 1999, Jacques est encore sollicité par la Société pour devenir directeur général du casino de Charlevoix en remplacement de Jean-Yves Saint-Laurent et son assignation dure 4 ans. Il vend sa maison à Pontbriand et déménage avec sa conjointe dans cette belle région. Jacques a 350 employés sous sa responsabilité. Selon ses dires, il a vécu 4 belles années dans un climat sain et chaleureux et il a pu apporter une touche personnelle au système.

## Retour à Montréal

En 2003, la Société lui offre de revenir à Montréal à titre de directeur de la sécurité. Il dirige alors un personnel de 300 personnes dont 8 anciens policiers de Montréal. Ses 11 années passées au casino lui ont permis de rencontrer des gens intéressants, de voyager et de côtoyer d'anciens confrères et d'établir d'excellents contacts. Son retour à Montréal lui a permis d'avoir une vie de famille plus stable, avec 2 enfants et 6 petits-enfants. Maintenant, les rencontres sont plus fréquentes, mentionne-t-il! Homme de valeurs et de réconciliation, très humain avec son personnel, à l'aube de la soixantaine, Jacques n'entend pas prendre sa retraite maintenant. Tant et aussi longtemps que la santé suivra, il sera toujours à son poste, prêt à découvrir d'autres horizons. C'est pourquoi nous avons voulu le mettre en valeur, lui qui poursuit une deuxième carrière tout à fait exceptionnelle! 🍀

# Marche à suivre en cas du décès d'un de nos membres

Plusieurs retraités nous demandent quelles sont les étapes à suivre en cas de décès.

ANDRÉ SASSEVILLE



Voici les principales :

## ÉTAPE 1 : ABR

Afin de recevoir les bénéfices offerts selon notre Régime de retraite, vous devez rencontrer une personne responsable à l'ABR. et avoir en votre possession :

1. L'acte de décès ;
2. L'extrait de naissance de votre conjoint décédé ;
3. Votre extrait de naissance ;
4. L'extrait de naissance des enfants à charge.

## ÉTAPE 2 : FPPM

Vous devez rencontrer une personne responsable à la Fraternité pour recevoir les indemnités suivantes :

- La caisse des 0,25\$ (*payable immédiatement*) ;
- L'assurance vie et choisir votre assurance maladie.

Vous devez avoir en votre possession :

1. Un acte sur lequel est inscrit la cause du décès ;
2. Le certificat de sépulture ;
3. L'extrait de naissance de la personne décédée ;
4. Le testament (si plus récent) sinon le contrat de mariage.

## ÉTAPE 3 : CEPPM

Vous devez rencontrer une personne responsable à la Caisse d'Économie pour prendre les dispositions concernant :

- Le compte de banque
- Le coffret de sûreté

Vous devez avoir en votre possession :

1. Le livret de caisse ;
2. Le contrat de mariage ;
3. La copie du testament ;
4. L'acte de décès.

## ÉTAPE 4 : APPR

Vous devez rencontrer une personne responsable à l'APPR pour :

- La carte d'identité de l'ABR
- L'adhésion à l'APPR

## ÉTAPE 5 : si votre conjoint était un membre actif au moment du décès

Vous devez rencontrer la personne responsable à la Ville de Montréal pour recevoir

- Salaire
- Vacances
- Banque de maladie
- Indemnités au décès

Vous devez avoir en votre possession :

1. L'acte de décès ;
2. L'extrait récent de mariage ;
3. Le testament.

En cas de décès et pour de plus amples informations n'hésitez pas à communiquer avec l'ABR au (514) 527-8061.

### Trois cent vingt-cinq personnes au souper des Fêtes

L'APPR organisait son souper des Fêtes le 9 décembre dernier au Buffet Marina. Tous les convives ont dégusté un copieux repas en plus de s'amuser avec gaieté sur le plancher de danse.

De magnifiques prix de présence ont été offerts au hasard parmi les participants. Les gens ont fort apprécié leur soirée. Félicitations à Jean Joly et André Campeau, principaux organisateurs de la soirée.



La gent féminine était bien représentée et surtout très élégante. Dans l'ordre habituel **Guylaine Dextrateur, Jocelyne Morin, Rachelle Joly, Doris Audet** et **Francine Achilli**.



**Robert Lépine** et **Renelle Carignan** ont été les heureux gagnants de ce magnifique téléviseur. **André Campeau** et **Jean Joly** présentant le prix.



L'habit de gala était de mise lors de la soirée des Fêtes. N'est-ce pas que ces retraités, le porte bien? De gauche à droite; **Normand Gagnon, Marcel Crevier, Jean-Claude Bergeron** et **Georges Coalier**.

### Rencontre amicale

3 membres de la défunte section anti-gang de 1985 se sont donnés rendez-vous le 9 décembre dernier dans un restaurant de la rue Saint-Denis afin de se remémorer de bons et vieux souvenirs et de fraterniser ensemble. Certains d'entre eux avaient servi d'escorte au Pape Jean-Paul II lors de sa visite à Montréal.

Note : Celui qui a pris la photo n'est nul autre que l'ex-capitaine-détective Julien Giguère.



De gauche à droite **Jean Douville, François Fortin** et **Régent Bélanger**. On aperçoit à l'arrière-plan **Marcel Chaumont** maintenant administrateur à la Coop.

### Une retraite bien méritée

Le 28 octobre dernier, plus de 400 personnes ont tenu à rendre hommage à André « Butch » Bouchard qui prenait sa retraite du SPVM. Pour cette soirée l'APPR était bien représentée! Le conseil d'administration de l'APPR souhaite à André Bouchard une longue et heureuse retraite et beaucoup de succès dans sa deuxième carrière.



**Pierre-Paul Lirette, Raymond Laframboise, l'heureux fêté André Bouchard, André Sasseville, Gisèle Vallée** et **Jean-Pierre Roy**.



Son éternel ami, **Gilles Legros et sa conjointe**, ont tenu à assister à la fête. La photo à l'arrière-plan est celle de Gratien et de Thérèse prise il y a 50 ans, soit le 25 septembre 1954.

### Que de souvenirs

« Ah que c'était l'bon temps », cette vieille maxime a encore ses minutes de vérité. Paul Laurin, ex-directeur à la Fraternité des policiers de Montréal, reçoit des mains du sergent Pat De Caen de l'unité mobile, également directeur à la Fraternité, un certificat de tir au pistolet.



On aperçoit sur la manche gauche de Pat des « cross arm » signe de son habileté au tir de pistolet.

### Les Îles de la Madeleine

Roger Charon et sa conjointe Louise, des Îles de la Madeleine, se préparent fébrilement à bord de leur voilier pour un long voyage d'un an dans les Bahamas à compter du 15 juillet 2005. En passant leur maison est à louer aux Îles.

Pour information (514) 527-4161

### Remerciements

Marcel Crevier responsable des visites aux malades tient à remercier sincèrement les 2 bénévoles qui font les visites à nos membres hospitalisés soit **Andréa Roy** et **Luc Dussault**



Dans l'ordre habituel **Luc Dussault**, **Marcel Crevier** responsable des bénévoles et **Andréa Roy**.

pour leur appui et dévouement au cours de l'année 2004. **M<sup>me</sup> Gisèle Vallée** apporte également sa contribution en visitant les veuves hospitalisées.

**Marcel Crevier** nous informe que lui et son équipe ont visité 125 personnes au cours de l'année 2004. Félicitations à vous tous, c'est un travail ardu et essentiel au bien-être de nos membres.

## Les frères jumeaux Gauthier à la retraite

Le samedi 22 janvier dernier, les frères jumeaux Richard et Normand Gauthier prenaient leur retraite après 31 années de loyaux services au SPVM. Leur père, Raymond, également policier à la retraite, a été l'organisateur de cette belle soirée où ont assisté plus de 80 personnes.

À ces deux nouveaux retraités, longue et heureuse retraite et surtout de la santé. Pour la circonstance, André Campeau de l'APPR leur a remis une montre souvenir offerte par les différents organismes.



De gauche à droite : **Richard Gauthier, Raymond Gauthier, André Campeau, de l'APPR, et Normand Gauthier.**

## Demande de bénévoles

Le centre d'écoute *Le Havre* offre depuis 26 ans un service d'écoute en face à face ou par téléphone auprès de personnes qui vivent dans l'isolement ou qui traversent des difficultés.

Devant les besoins toujours grandissants, nous sommes présentement à la recherche de bénévoles. Nous sommes situés au Complexe Desjardins et vous pouvez nous joindre du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h au (514) 982-0253 ou au (514) 982-0333.

Ce mémo est publié à la demande de notre confrère Pat Landry qui est impliqué dans le mouvement.

## On fête ça en grand

Pour souligner le 35<sup>e</sup> anniversaire de leur contingent (76<sup>e</sup>), quelques membres ont organisé un voyage en Grèce en novembre dernier. Selon le principal organisateur Jean-Claude Dubuc, ce fut un voyage extraordinaire. Tous sont revenus enchantés et remplis de beaux souvenirs. Félicitations les gars et commencez à préparer votre 50<sup>e</sup>.



Dans l'ordre habituel : **Jean-Claude Dubuc, Guy Charbonneau, Paul Gagné, Raymond Bélanger, Michel Leclerc, Thomas Boyczum, Louis Forgues et Georges Kluka.**

## Activités à venir

### Avril

- 1 Cabane à sucre (Mont St-Grégoire)
- 5 Vente de billets de homards
- 8 Casino de Montréal (*Dîner et spectacle Michel Louvain*)
- 14 Dégustation culinaire
- 19 Vente des billets voyage d'un jour
- 21 Dégustation culinaire

### Mai

- 3 Vente des billets du tournoi de golf APPR
- 5 Assemblée générale annuelle
- 9 Clinique de golf (Verchères)
- 17 Musée des Beaux-Arts
- 26 Fers et pétanque
- 27 Festin de Homards

### Juin

- 3 Festin de Homards
- 10 Festin de Homards
- 29 Tournoi de golf APPR (Granby St-Paul)

### Juillet

- 15 Kosmogonia (Shawinigan)
- 24 Hippodrome
- 28 Relâche fers et pétanque

# 28<sup>e</sup> tournoi de golf de l'APPR



## Au club de golf Granby Saint-Paul le mercredi 29 juin 2005

Maximum 400 golfeurs

Les billets seront en vente à partir  
du 3 mai à 8 h 30 au bureau de l'APPR

**Paiement par chèque seulement. Coûts : 85 \$**

Ce tournoi est réservé strictement aux membres de l'APPR  
Départ simultané à 11 h. Magnifiques prix à gagner.

**Formez vos foursomes !**

# Changement de date pour la sortie d'un jour

Quand : Le **3 août** au lieu du 5 août 2005

Où : Ville de Québec

Spectacle : Génération Motown (*billets parterre*)

Prix : 95 \$ taxes et pourboires inclus

Comprend : Transport en autocar de luxe, dîner, souper et le spectacle.

Notes : C'est le début des activités « Nouvelle France » dans le Vieux-Québec

Les billets seront en vente à compter du 19 avril au bureau de l'APPR

(Nous favorisons le paiement par chèque)

## Les tournois de l'APPR: du billard à son meilleur!



Le **25 octobre** dernier, l'APPR organisait son tournoi de billard annuel à la garnison de Longue Pointe. Plus d'une trentaine de joueurs ont rivalisé entre eux. C'est **Richard Lachapelle** et **Claude Lauzon** qui ont remporté les honneurs. **Marcel Crevier** et **Gilbert Petit** félicitent les gagnants.



Lors du tournoi de billard du **24 janvier** dernier, **Maurice Bell** et **Gaston Lapointe** ont remporté le tournoi avec une certaine facilité. **Marcel Crevier** et **Gilbert Petit** ont été les principaux organisateurs.



Lors du tournoi de billard du **31 janvier** 2005, **Maurice Bell** et **Mario Morroni** sont sortis vainqueurs du tournoi. **Marcel Crevier** et **Gilbert Petit** félicitent les gagnants.

# Pardonnez-nous nos offenses...

**Jean-Paul II nous interpelle fortement à sortir de la culture de la mort. Il ose nommer à voix haute ce que nos sociétés occidentales auscultent, maquillent, nient par ses cultes et ses rites scintillants qui ne nous ouvrent pas sur la victoire accomplie en Jésus Christ, le premier-né d'entre les morts.**

**J**e crois que le pardon est l'un des premiers fruits de cette victoire. Le sens de ce mot ne serait-il pas par-dessus la mort recevoir à nouveau le don ? La première offense ne serait-elle pas celle que l'on fait envers la vie elle-même ? Respectez ce don unique, infini, toujours reçu de la Source qui nous aime d'un amour gratuit et désintéressé.

La première offense ne consisterait-elle pas dans cette illusion de croire que cette vie on se la donne ? Notre source n'est pas une philosophie, une morale, une religion, mais un Dieu Père qui s'est révélé en quelqu'un qui est toujours vivant. Son amour pour nous a fait jaillir sa parole. *Écoute Israël, le Seigneur ton Dieu est le seul Seigneur* (Dt 6, 4).

Il nous parle, il habite notre histoire et nous fait une promesse. À Abraham, cet homme échoué, sans enfant et sans terre, malheureux, toujours en train de lutter et de se battre contre d'autres tribus et d'autres clans pour faire sa place, usé et vieux, sans jeune pour le défendre, Dieu lui promet une terre et une descendance.

Quitte ta terre, ton clan et tes sécurités. Je te donnerai cette terre et ce fils. Dieu parle et accomplit sa parole. Abraham, tu as déjà tout tenté et tu as vu que c'était impossible. Avec tes forces, avec ta raison, avec tes sécurités, avec tes poings, tu as échoué. Maintenant, c'est moi qui interviens. Mets-toi en marche, moi, je te dirai où aller.

Notre peur de tout perdre, nos grands biens qui nous paralysent, nous étouffent, ne sont-ils pas une offense à notre vocation de vivants, qui appartenons au peuple de l'écoute, appelés à sortir et à se mettre en marche ?

La parole de ce monde accueillie, écoutée, diffusée à temps et à contre-temps, n'est-elle pas une offense à cette autre parole qui sort de la mort et engendre une culture de vie ? Alors par-delà notre culture actuelle, Seigneur, fais-nous le don, ce par-don (pardon) qui nous donnera le goût de la route, du chemin, de la rencontre et de la victoire et enfin de la célébration de la reconnaissance de Celui en qui on espère. 🌱

PIERRE DESROCHES  
AUMÔNIER



**Décès**

**Audy, Lorrain** (Ex-officier de direction)  
Embauché le 16-07-62  
Retraité le 23-04-90  
Décédé le 05-02-05  
à l'âge de 62 ans



**Babeux, Gilles** (Ex-agent 29)  
Embauché le 05-04-54  
Retraité le 07-06-79  
Décédé le 11-02-05  
à l'âge de 71 ans



**Banville, Marc-André**  
(Ex-agent 4069)  
Embauché le 24-10-61  
Retraité le 18-01-89  
Décédé le 17-02-05  
à l'âge de 76 ans



**Béland, Wilfrid** (Ex-agent 1018)  
Embauché le 18-04-50  
Retraité le 04-02-84  
Décédé le 04-02-05  
à l'âge de 78 ans



**Bigras, Maurice** (Ex-sergent-détective)  
Embauché le 14-03-51  
Retraité le 07-02-82  
Décédé le 29-10-04  
à l'âge de 76 ans



**Bobillard, Georges** (Ex-agent 2608)  
Embauché le 14-12-64  
Retraité le 11-10-97  
Décédé le 17-02-05  
à l'âge de 59 ans



**Brazeai, Georges** (Ex-agent 1691)  
Embauché le 08-09-53  
Retraité le 16-12-84  
Décédé le 22-10-04  
à l'âge de 76 ans



**Campeau, Roma** (Ex-agent 75)  
Embauché le 05-04-54  
Retraité le 16-04-83  
Décédé le 05-01-05  
à l'âge de 70 ans



**Chabot, Paul** (Ex-sergent-détective)  
Embauché le 10-01-55  
Retraité le 12-01-88  
Décédé le 30-12-04  
à l'âge de 72 ans



**Charbonneau, Maurice**  
(Ex-lieutenant)  
Embauché le 01-01-56  
Retraité le 10-03-88  
Décédé le 27-01-05  
à l'âge de 67 ans



**Collette, Jean-Louis**  
(Ex-lieutenant-détective)  
Embauché le 24-07-44  
Retraité le 31-03-79  
Décédé le 13-01-05  
à l'âge de 81 ans



**Deschênes, Gilbert** (Ex-agent 3935)  
Embauché le 27-06-69  
Retraite: 17-12-87  
Décédé le 01-02-05  
à l'âge de 56 ans



**DeSerres, Marcel** (Ex-lieutenant)  
Embauché le 01-06-64  
Retraité le 21-10-95  
Décédé le 17-12-04  
à l'âge de 60 ans



**Duranleau, Marcel** (Ex-capitaine)  
Embauché le 26-02-40  
Retraité le 04-05-75  
Décédé le 20-11-04  
à l'âge de 84 ans



**Gauthier, Richard** (Ex-agent 3381)  
Embauché le 26-02-73  
Retraité le 05-05-04  
Décédé le 22-12-04  
à l'âge de 55 ans



**Hayward, Walter** (Ex-agent 3882)  
Embauché le 16-12-53  
Retraité le 02-04-84  
Décédé le 13-01-05  
à l'âge de 80 ans



**Hervieux, Benoît** (Ex-agent 1321)  
Embauché le 04-04-52  
Retraité le 04-02-82  
Décédé le 22-11-04  
à l'âge de 74 ans



**Hollywood, Allan** (Ex-agent 3823)  
Embauché le 27-10-66  
Retraité le 02-06-95  
Décédé le 05-11-04  
à l'âge de 69 ans



**Labrecque, Gilles** (Ex-agent 1707)  
Embauché le 08-09-53  
Retraité le 15-05-83  
Décédé le 28-10-04  
à l'âge de 71 ans



**Lachapelle, Michel**  
(Ex-sergent-détective)  
Embauché le 11-04-60  
Retraité le 13-04-85  
Décédé le 21-10-04  
à l'âge de 65 ans



**Landry, Guy** (Ex-agent 1210)  
Embauché le 18-04-50  
Retraité le 08-07-84  
Décédé le 25-10-04  
à l'âge de 81 ans



**Lapierre, Jean-Marie**  
(Ex-agent 1167)  
Embauché le 22-05-48  
Retraité le 02-07-83  
Décédé le 16-01-05  
à l'âge de 78 ans



**Leclair, Gilles** (Ex-agent 2226)  
Embauché le 18-05-64  
Retraité le 04-12-98  
Décédé le 11-12-04  
à l'âge de 60 ans



**Lord, Jean-Denis** (Ex-agent 1251)  
Embauché le 18-04-50  
Retraité le 05-05-83  
Décédé le 11-01-05  
à l'âge de 78 ans



**Maheu, Roger** (Ex-agent 1747)  
Embauché le 09-11-53  
Retraité le 18-02-84  
Décédé le 12-02-05  
à l'âge de 80 ans



**Mallette, Paul** (Ex-agent 3697)  
Embauché le 26-05-71  
Retraité le 06-06-01  
Décédé le 16-12-04  
à l'âge de 55 ans



**Matteau, Denis**  
(S/D - Policier actif)  
Embauché le 29-09-80  
Décédé le 23-01-05  
à l'âge de 44 ans



**Paré, Pierre**  
(Commandant - Policier actif)  
Embauché le 02-01-77  
Décédé le 12-12-04  
à l'âge de 49 ans



**Parent, Louis-René** (Ex-agent 1309)  
Embauché le 12-07-54  
Retraité le 01-10-66  
Décédé le 03-01-05  
à l'âge de 70 ans



**Patry, Gilles** (Ex-agent 1554)  
Embauché le 07-07-52  
Retraité le 08-07-82  
Décédé le 06-12-04  
à l'âge de 72 ans



**Popovich, William** (Ex-agent 1484)  
Embauché le 26-06-51  
Retraité le 01-08-83  
Décédé le 04-02-05  
à l'âge de 73 ans



**Ruel, Gérard** (Ex-lieutenant)  
Embauché le 22-05-48  
Retraité le 06-01-80  
Décédé le 25-11-04  
à l'âge de 83 ans



**Salera, Victor** (Ex-agent 1280)  
Embauché le 18-04-50  
Retraité le 02-05-79  
Décédé le 06-11-04  
à l'âge de 78 ans



**Tanguay, Adrien**  
(Ex-lieutenant-détective)  
Embauché le 02-07-46  
Retraité le 02-01-80  
Décédé le 29-12-04  
à l'âge de 83 ans



**Lépine, Pierre**

M<sup>me</sup> Olivette Pépin et tous les membres de sa famille remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Pierre Lépine.



Caisse d'économie Desjardins  
des policiers et policières  
de Montréal

Depuis 1946



## SAVIEZ-VOUS ?

Que votre Caisse d'économie  
a mis en ligne son  
**nouveau site web !**

# www.caisse-police.qc.ca

### UN NOUVEAU SITE WEB POUR :

1

Vous offrir un outil  
d'**information**  
et des **services**  
supplémentaires

2

Rendre votre caisse  
**accessible 24h / 7jrs**  
au travail ou à  
la maison

3

Entretenir une  
**relation interactive**  
et **personnalisée**  
avec chacun de vous

## MAINTENANT VOUS SAVEZ !



MA CAISSE  
AU TRAVAIL

pour moi...  
**exclusivement !**



**Desjardins**

Caisse d'économie des policiers  
et des policières de Montréal

11<sup>e</sup> édition

# Fête champêtre

Le samedi 9 juillet 2005 • 10 h à 16 h 30 • Parc Maisonneuve de Montréal

un tourbillon d'activités!



Jeux gonflables  
géants

Maquilleurs

Mur d'escalade

Ateliers de soccer

Kiosques de nourriture

Tours de poney  
et de calèche

Spéctacle

**Prix**

de présence  
pour les enfants!



Billets disponibles auprès de votre délégué syndical dès le 1<sup>er</sup> juin 2005  
Renseignements : Claude Lebel, (514) 527-4161